

C.R.A.C. N° 11 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du budget et des infrastructures sportives

Lundi 7 octobre 2019

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>La situation et les perspectives des deux aéroports wallons - Auditions</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, MM. Botin, Clersy, Hazée.....	1
<i>Interpellations et questions orales</i>	3
<i>Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la gestion de la dette de la Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	3
<i>Question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la réflexion globale du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie sur les droits de succession et les droits d'enregistrement »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Furlan, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	5
<i>Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le calendrier d'élaboration du budget 2020 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Witsel, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	7
<i>Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la construction d'un nouveau palais de justice à Tournai sur un terrain appartenant à la Région wallonne »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	8
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les possibles économies budgétaires sur les courriers adressés par l'administration régionale »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....	9

Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mesure des dépassements sonores autour des aéroports »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 11

Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'avenir de l'aéroport de Charleroi » ;

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'impact de la faillite de Thomas Cook sur l'activité des aéroports wallons »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Cornillie, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 13

Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les négociations avec la société AliExpress dans le cadre du développement de l'aéroport de Liège »

Intervenants : M. le Président, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 14

Question orale de M. Demeuse à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la prolongation du moratoire sur les terrains synthétiques composés de billes en caoutchouc » ;

Question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'utilisation de produits recyclés sur les terrains de sport synthétiques »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, Mme Kapompole, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 16

Question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état des infrastructures sportives en Région wallonne » ;

Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le plan d'action relatif aux infrastructures sportives » ;

Question orale de M. Collin à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le développement d'infrastructures sportives transrégionales »

Intervenants : M. le Président, MM. Cornillie, Witsel, Mme la Présidente, M. Collin, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 18

Question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le projet d'un nouveau stade à Charleroi »

Intervenants : M. le Président, M. Clersy, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives..... 21

Question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mise en œuvre d'un mécanisme fiscal pour les infrastructures sportives »

Intervenants : M. le Président, M. Witsel, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....23

Question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement du plan Piscines 2014-2020 et les mesures prises par le Gouvernement wallon pour les piscines communales »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives.....24

Liste des intervenants.....27

Abréviations courantes.....28

Présidence de M. Collin, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La situation et les perspectives des deux aéroports wallons - Auditions

M. le Président. - Nous avons évoqué, lors de notre première séance de commission, l'idée d'organiser des auditions sur la présentation de nos deux aéroports, de leur stratégie et aussi de développement spécifique lié à la problématique environnementale et au climat.

Nous devons déterminer le périmètre des auditions, proposer une date pour les auditions et aussi, bien sûr, le nom et les fonctions des personnes auditionnées.

Si je fais suite à nos premiers propos de la précédente commission, je voudrais vous formuler une proposition, mais c'est évidemment l'ensemble des groupes qui doit en décider.

Concernant le périmètre des auditions, on demanderait aux personnes qui viendraient devant la commission de présenter, de façon générale, les activités des aéroports wallons, le plan de développement des aéroports et quelle stratégie spécifique est mise en œuvre par rapport aux problématiques de l'environnement et du climat.

En ayant notamment eu l'occasion d'en discuter avec le ministre, on pourrait proposer d'inviter les deux CEO des aéroports, tout en leur disant qu'ils peuvent se faire accompagner d'une ou deux personnes - notamment eu égard, par rapport à l'aéroport de Liège, qu'il y a un agent particulièrement affecté à la problématique climat.

Nous suggérons aussi d'inviter le directeur général de la SOWAER.

Je vais vous demander ce que vous pensez de cette proposition. On pourrait avoir une introduction par le directeur général de la SOWAER qui fait une présentation globale de la situation des aéroports wallons et puis les deux CEO accompagnés, s'ils le souhaitent, de leurs collègues ou collaborateurs.

La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Le groupe PS peut souscrire à la démarche d'avoir une introduction générale par le DG de la SOWAER et entendre les CEO. Vous dites qu'il serait possible d'inviter une personne en plus moi. Je pense qu'il faut être attentif au règlement de la commission, à savoir que si ce sont des personnes qui n'ont pas été nommément signalées, elles ne pourront pas prendre la parole en commission. C'est important de s'en occuper dès maintenant. Je voudrais ajouter un élément lié à l'expérience vécue par le ministre précédemment dans le cadre d'un aéroport qu'il avait pu visiter dans les pays nordiques et qui l'avait pas mal inspiré. Je ne dis pas qu'il faut envisager maintenant une audition à ce niveau-là, mais cela pourrait être intéressant d'en discuter avec les collègues en fonction des interventions qu'on entendra et des débats que nous aurons ici. Je pensais aussi à l'autorité de contrôle des nuisances sonores. En effet, dès qu'on débat des enjeux environnementaux, cela fait partie des éléments qui viendront aussi sur la table. Il faudra envisager de les auditionner ou de leur demander un rapport. Vous le savez que quand on a pas nécessairement le temps d'entendre toutes les personnes que l'on souhaite entendre, on leur demande au moins de remettre un rapport qui peut être versé au dossier de la commission.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Botin (MR). - On a entendu votre proposition. Notre groupe pense également que c'est intéressant d'agir en deux phases : de commencer par une première série d'auditions avec les sociétés de gestion des deux aéroports. Par rapport à cela, on est tout à fait en phase, donc la BSCA et Liege Airport avec, comme vous l'avez dit, à la fois la partie management et pour Liège plus spécifiquement une audition concernant la problématique carbone et climat.

On est également sensibles à la proposition de M. le Ministre par rapport à ce modèle suédois de Arlanda. Je

pense que cela devrait se faire dans une deuxième phase : que l'on clôture d'abord la première phase pour avoir les idées claires de la situation précise dans nos aéroports, à la fois des enjeux, des actions menées, de la vision qu'ils ont par rapport à cela. Et puis, dans un deuxième temps, de procéder à l'audition d'un représentant suédois de l'aéroport de Arlanda.

Nous pensons également que c'est intéressant, dans ce deuxième temps, d'inviter un représentant de la Commission européenne - bien entendu après le premier novembre, quand la nouvelle commission sera effective - avec un focus plus particulier sur le projet de taxation de kérosène. C'est un élément important qui pourrait nous éclairer dans cette deuxième partie d'audition.

Pour faire le rapport entre l'audition de l'aéroport suédois de Arlanda et cette taxe kérosène qui pourrait nous être présentée par le représentant de la Commission européenne, c'est d'autant plus intéressant que la Suède a déjà instauré une taxe climat sur ses billets d'avion. Le lien serait tout à fait intéressant pour entendre qu'elles ont été les conséquences de cette taxe en matière de fréquentation ou d'effet souhaité. Je pense que ces deux auditions sont complémentaires et iraient parfaitement ensemble.

M. le Président. - La parole est M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Je rejoins en grande partie ce qui a été proposé par mes collègues. Si l'on dissocie, comme vous le proposiez, les deux points. Pour une part, tout ce qui est relatif à la gestion aéroportuaire aux deux sociétés de gestion et qu'on entame, dans un second temps, le volet environnemental qui me semble important en lien avec les discussions que nous avons eues lors de la séance de commission précédente et particulièrement sur la question des infrastructures.

Dans ce second volet, on pourrait ajouter l'ACNAW, comme cela a déjà été demandé. Si l'on entend les responsables de l'aéroport suédois - et je rejoins aussi la demande relative à la Commission européenne -, on pourrait éventuellement ajouter un acteur comme Inter-Environnement Wallonie qui a une expertise sur la question.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Botin (MR). - Dans les questions qui vont être posées au niveau des auditions, je remarque qu'on veut absolument savoir ce qui va être mis en œuvre en matière de climat. Je pense qu'il est intéressant aussi de savoir ce que l'on compte mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail des travailleurs des deux aéroports. Malheureusement, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a régulièrement eu des mouvements de grève, notamment au niveau des bagagistes. Faire en sorte que les conditions de travail de ces travailleurs s'améliorent, c'est aussi important.

M. le Président. - Merci. Je ne sais pas si M. le ministre veut intervenir. Il me dit qu'il s'en tient à ce qu'il nous avait proposé lors de notre première commission.

Si vous êtes d'accord, je proposerais que, dans un premier temps, nous demandions - puisque c'est la conférence des présidents qui en décidera officiellement et définitivement - de pouvoir faire cela le 21 octobre et de procéder à l'audition de M. Thisquen, Président du comité de direction de la Société wallonne des aéroports (SOWAER), M. Verdonck, CEO de Brussels South Charleroi Airport (BSCA) et M. Partoune, CEO de Liege Airport, en leur demandant de se limiter à des exposés d'un quart d'heure chacun. Pour la SOWAER, on demanderait une présentation générale des aéroports wallons et stratégies et d'avoir un focus sur la problématique environnement climat. Ce serait la même chose pour les deux CEO des aéroports, mais avec des exposés spécifiques à leur aéroport. Lorsque nous aurons procédé à ces auditions et au débat qui en suivra, nous pourrions, pour une prochaine commission, décider alors nominativement des personnes qui seraient entendues à la fois par rapport à l'expérience Suède, à la fois par rapport au rapport et au travail de la CNAW, par rapport à la Commission européenne et la commission décidera alors si elle propose aussi à la Conférence des présidents d'y ajouter l'audition d'Inter-Environnement et l'audition de personnes capables d'envisager la problématique évoquée par M. Beugnies.

Je propose que cela soit renvoyé pour finalisation lorsque nous aurons procédé à l'audition des trois personnes entendues le 21 octobre.

La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Président, peut-on s'entendre sur le fait qu'il y a un deuxième temps de prévu et s'entendre sur la date de ce deuxième temps ?

J'attire l'attention de la commission sur le fait que le calendrier ne va pas être simple à gérer puisque l'on a une semaine de pause autour du congé d'automne. On a ensuite le 11 novembre qui tombe un lundi. Il faudra donc un peu anticiper, surtout s'il y a des contacts à prendre avec des personnalités qui ne sont pas nécessairement destinées à notre Région. Je ne sais pas si vous avez déjà pris un regard prospectif sur le calendrier pour définir un jeudi après-midi pour cette seconde séquence et éviter d'empiéter sur ce qui deviendra aussi le travail budgétaire.

Je soumets cela. Cela peut être le 7 ou le 14. Il faut regarder l'agenda par rapport à la possibilité à M. le Ministre d'être présent, s'il le souhaite.

M. le Président. - Voici une suggestion tout à fait pertinente.

Tout à l'heure, M. le Ministre indiquait d'ailleurs sa disponibilité pour que les auditions soient fixées le jeudi.

Je pense que le 21 octobre, nous n'aurons pas encore un ordre du jour tellement conséquent que l'on ne pourrait pas faire les auditions ce lundi-là.

Pour la suite effectivement il est bien acquis que l'ensemble de la commission souhaite que l'on procède à un second tour d'auditions. On retient bien sûr la suggestion ne pas retarder cela et de fixer éventuellement un jeudi.

Notre Parlement en est à ses débuts et que c'est rapidement que les parlementaires doivent disposer d'informations sur le cadre général de travail relatif à cette problématique importante.

Tout le monde est-il d'accord ?

Nous allons laisser les deux options : 7 ou 14.

M. Hazée (Ecolo). - Affaire à suivre.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA GESTION DE LA DETTE DE LA WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la gestion de la dette de la Wallonie ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, j'ai une question concernant la gestion de la dette en Wallonie, car précédemment, vous aviez avancé qu'une des sources d'économie que vous pouviez réaliser lors de votre premier budget initial 2018 était finalement d'organiser une gestion active ou dynamique de la dette.

À l'époque, vous aviez évoqué 25 millions d'euros qui, du coup, pouvaient être remis dans des politiques.

À l'entame de cette nouvelle législature, l'idée était de voir avec vous ce qui avait pu être concrétisé, dresser l'inventaire des différentes mesures et actions prises pour gérer la dette de manière beaucoup plus dynamique en termes de techniques que vous pourriez nous expliquer ici. Avez-vous joué sur les opérations SWAP ? Avez-vous bénéficié d'une conjoncture favorable au niveau des taux d'intérêt et quelles sont les actions que vous pourriez déjà nous partager ici pour continuer, à

l'avenir, à faire en sorte de faire des économies par rapport à la gestion de la dette ?

Je voudrais aussi revenir sur un article récent concernant le fait que l'État fédéral avait réussi à emprunter 2,8 milliards d'euros à sept et dix ans et cela, à taux négatif.

Pour les mêmes durées, à combien peut-on emprunter en Wallonie ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Madame la Députée, je vous remercie pour cette question que je trouve également intéressante. J'espère que la réponse le sera tout autant.

Depuis 2017, la Région a effectivement considérablement amélioré ses conditions de financement sur les marchés.

En effet, l'écart entre le taux OLO fédéral et les emprunts wallons - SPRET dans le jargon financier - est passé de 45 points de base en septembre 2017 à 35 points - soit 0,35 % - en avril 2019 s'établissant aujourd'hui à un niveau historique pour la Région de 26,5 points de base. On a donc quasiment divisé par deux nos points de base.

Cela veut dire que sur base d'un OLO belge de 1 %, la Wallonie emprunte aujourd'hui à 1,26 % là où on empruntait à l'époque, en 2017, à 1,45 %. On peut dire que la confiance des marchés financiers envers la Wallonie est aujourd'hui meilleure qu'hier.

Sachant qu'une diminution du SPRET de un point de base représente une baisse de la charge d'intérêt de un million d'euros par an pour un emprunt de un milliard d'euros, on peut extrapoler et considérer que le niveau de gain réalisé par cette diminution de 18,5 points de base entre septembre 2017 et septembre 2019 serait de l'ordre de 18,5 millions d'euros par an.

Cette diminution spectaculaire du SPRET est le résultat d'une combinaison d'actions mises en œuvre, la création d'une cellule dédiée à la gestion de la dette et donc une professionnalisation des processus, une gestion dynamique des opérations notamment au travers d'une intensification des contacts avec les interlocuteurs financiers de la Région - j'ai moi-même participé à certains de ces contacts -, le recours à des nouveaux produits de financements tels que les emprunts liés à l'inflation en zone euro ou encore des opérations dites structurées et l'émission en mai 2019 de la première obligation durable de la Région wallonne pour une levée de fonds de un milliard d'euros avec comme premier résultat, une stabilisation du SPRET à 26,5 pour toutes les opérations de placements privés négociés par la Région depuis lors. J'étais moi-même présent à

Bruxelles lorsque l'on a rencontré les différents investisseurs potentiels. Je peux vous dire que clairement, il y avait un intérêt pour la dette wallonne.

Bien évidemment, la baisse des taux d'intérêt a aussi contribué à l'évolution positive des conditions de gestion de la dette wallonne. Depuis janvier 2019, le taux d'intérêt sur le OLO belge sur 10 ans, a ainsi connu une baisse de 1 % pour se situer aujourd'hui autour de moins 0,225 %. Ainsi, le taux moyen pondéré des opérations réalisées par la Région est passé de 1,82 % en 2017 à 1,57 % en 2018 et aujourd'hui, à 1,03 % si on prend en compte les 24 opérations financières réalisées à ce jour en 2019.

Concernant la question des conditions auxquelles la Région peut emprunter, le service de la dette confirme que tout emprunt jusqu'à 10 ans pourrait théoriquement, j'insiste sur le théoriquement, se faire aujourd'hui à taux négatif. À titre d'exemple, si un investisseur voulait nous prêter de l'argent pendant 10 ans, ce 3 octobre - date à laquelle les informations ont été collectées - il le ferait un taux de 0,0029 %.

En bref, les taux historiquement bas et le travail réalisé par les services expliquent une amélioration des conditions de financement. Il y a un léger bémol tout de même. En effet, s'agissant d'investisseurs tels que les fonds de pension et les assureurs dont les règles de gestion imposent un rendement minimum - on peut le comprendre - pour être viable, les services en charge de la dette redoutent des tensions sur les marchés. Certains investisseurs temporisent actuellement leurs investissements ou se tournent vers du très long terme avec des emprunts sur 50 ans ou plus. D'autres souhaitent avoir recours à des produits plus structurés pour dégager des rendements légèrement positifs dans leur portefeuille.

La conjoncture actuelle des taux se traduit davantage par une plus grande difficulté à disposer d'offres d'emprunts à taux négatifs.

Pour illustration, la Cellule de la dette n'a reçu aucune proposition de financement inférieure à 10 ans au cours des derniers mois. Depuis début septembre, les six opérations de financement réalisées pour un montant total de 290 millions d'euros l'ont été à des taux d'intérêt légèrement positifs pour des durées de 12, 32, 40 et 50 ans.

La dernière opération conclue ce mercredi 2 octobre s'est faite à un taux d'intérêt de 1,143 % pour un emprunt de 25 millions d'euros à 50 ans. Ce qui, convenons-en, reste des conditions historiquement très favorables.

Vous m'interrogez également sur les opérations SWAP, je vous confirme que la Cellule de la dette suit les recommandations du Conseil du Trésor qui n'autorise pas la réalisation d'opérations soit spéculatives, mais seulement aux utilisations de ces

produits dérivés pour la couverture d'emprunt ou encore dans le cadre d'un repositionnement de ce ratio taux fixe-taux variable. Au 30 septembre, le portefeuille de dettes est composé à 86 % d'emprunts à taux fixe et 14 % à taux variable.

Nous avons parlé du passé et du futur.

Vous m'interrogez également sur l'avenir. Tout d'abord, je vais prendre une série d'initiatives avec mes services pour que la cellule de la dette soit mieux connue et qu'elle soit davantage utilisée encore en dehors du périmètre de la dette directe.

Je rappelle une fois encore qu'environ 50 % de la dette wallonne se trouve dans les UAP. L'enjeu me semble donc crucial.

Nous élaborerons dans les prochaines semaines avec mes collègues du Gouvernement et les services de la dette une feuille de route afin qu'une plus grande efficacité de la gestion de la dette permette de dégager des moyens pour les politiques et des projets prévus dans la DPR.

J'espère avoir répondu à vos questions.

Je reste à votre disposition et à celle de l'ensemble des députés. Il est évident que la politique de la dette sera extrêmement importante pour atteindre les engagements sociaux, environnementaux et économiques en faveur des Wallons et des Wallonnes.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Tout d'abord, j'aimerais remercier M. le Ministre pour les informations communiquées notamment par rapport aux différentes actions et mesures prises.

Je pense qu'elles nécessitent, au sein de cette commission, une présentation parce que finalement beaucoup de collègues sont de nouveaux collègues. Certains ont sans doute une expérience en la matière, mais d'autres beaucoup moins et je trouve que dès que l'on évoque la création, par exemple, d'une cellule dédiée à la gestion de la dette - vous avez évoqué l'importance de pouvoir communiquer sur celle-ci - il faudrait déjà commencer à communiquer sur celle-ci au sein de cette commission. Imaginons une audition. C'est vous, Monsieur le Président, qui pourrez nous proposer quelque chose de plus concluant.

Ce qui m'interpelle c'est la question des nouveaux produits de financement parce que dès lors que l'on évoque des produits plus structurés, vous le savez, le spectre de ce qui a pu se passer par rapport aux différentes crises financières existe et donc là je serai évidemment particulièrement attentive dans les prochaines semaines, dans les prochains mois par rapport à cette question.

Vous avez évoqué aussi la tension sur les marchés et moi j'aurais pensé que malgré une certaine tension sur les marchés que je peux entendre, à partir du moment où l'on parle de régions et d'État, il y a quand même une confiance beaucoup plus grande, justement, des marchés et donc une possibilité d'accéder réellement à ces taux négatifs. Or, ce n'est pas encore le cas. En tout cas pour les emprunts que vous nous avez présentés ici. Ce serait vraiment intéressant, d'une part, d'avoir cette présentation de cette cellule dédiée, voir en quoi consiste son travail, comment elle est alimentée, qui en fait partie, enfin, en savoir un peu plus, encore une fois, pour cette commission, et suivre les éléments que vous nous avez déjà donnés ici.

Je retiens aussi que vous avez suivi, par rapport aux opérations Swap les recommandations de la cellule du Trésor. En effet, c'est toujours préférable dans ces matières-là.

M. le Président. - Je retiens la suggestion. Nous en reparlerons.

**QUESTION ORALE DE M. FURLAN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉFLEXION
GLOBALE DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET
DES FINANCES DE WALLONIE SUR LES
DROITS DE SUCCESSION ET LES DROITS
D'ENREGISTREMENT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Furlan à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement de la réflexion globale du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie sur les droits de succession et les droits d'enregistrement ».

La parole est à M. Furlan pour poser sa question.

M. Furlan (PS). - Monsieur le Ministre, chers collègues, avez-vous passé un bon week-end ? Votre équipe favorite a gagné. C'était vendredi ? C'était le début d'un bon week-end.

J'espère que le reste du week-end s'est déroulé tout aussi bien.

Vous le savez, Monsieur le Ministre, j'ai plaidé à plusieurs reprises sur le fait de rappeler que la fiscalité doit être un instrument qui applique une vision politique d'une région, d'un pays, et cetera, et que sa seule fonction, finalement, de la fiscalité, n'était pas de remplir les caisses publiques. Souvent, quand j'évoque ce point de vue, on me répond : « Oui, la fonction de la fiscalité, outre de remplir les caisses publiques, c'est aussi de tenir compte de l'impact de la concurrence

fiscale avec les autres Régions, voire avec les autres pays.

Je suis persuadé que l'alignement de notre fiscalité sur les autres Régions, les autres pays, n'est pas la seule fonction finalement de la fiscalité comme instrument politique. On peut penser, très rapidement, à la progressivité de l'impôt ou la dégressivité de l'impôt qui implique une forme de redistribution des richesses ou l'on peut dire aussi que la fiscalité permet soit de creuser, soit de lutter, contre les inégalités sociales ou les inégalités familiales telles qu'elles se dégagent finalement des aléas de la vie ou des aléas de l'évolution de la vie ou quand même de la situation familiale de base.

Tout cela m'amène à dire que la fiscalité est vraiment un outil - comme la question de ma concurrence, la gestion de la dette - d'une politique que l'on doit mettre en œuvre.

De ce point de vue, vous avez, sous l'ancienne législature, initié une démarche qui me paraît intéressante puisque vous avez chargé le Conseil de la fiscalité et des finances de lancer une réflexion globale, notamment sur les droits de succession et les droits d'enregistrement, une partie non négligeable finalement de la fiscalité wallonne.

Début novembre 2018, mais vous avez gardé la même fonction donc une certaine continuité dans l'analyse, vous avez répondu au Parlement que le conseil allait vous remettre dans les prochaines semaines, je cite : « une proposition de méthodologie de travail dans laquelle la question de calendrier serait abordée ».

Ensuite, en janvier 2019, vous nous informiez que les premières auditions de l'expert allaient débuter le 5 février.

Alors, un, évidemment, un nouveau gouvernement, un nouveau ministre - même si vous gardez les mêmes fonctions - mais une équipe différente : le travail continue-t-il ? Ce travail initié qui me paraît intéressant. Pouvez-vous nous communiquer les premières conclusions de ces experts ? Dans ce cadre, le Gouvernement envisage-t-il des changements législatifs qui seraient à prévoir ? Si oui, ou non, pouvez-vous dès lors nous en proposer un calendrier même si l'on sait qu'en début de législature on ne vous demandera pas une précision de métronome ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie M. le Député Furlan pour sa question.

Je peux largement le rejoindre dans sa perception de la politique fiscale. J'y mettrai malgré tout un bémol

c'est que je crois qu'en termes de gestion de la dette on a une obligation de résultat. C'est très mathématique et les objectifs à atteindre sont les objectifs que l'on donne aux gestionnaires de la dette d'ailleurs.

Par contre, en matière de fiscalité, on a une obligation politique. Et cette obligation politique c'est celle qui est issue, en ce qui nous concerne, d'un consensus que l'on retrouve dans la DPR tout en tenant compte d'un environnement qui est l'environnement dans lequel se situe notre Région aussi, parce que la concurrence se joue aussi sur le plan de la fiscalité et l'on ne doit d'ailleurs pas être aveugles à ce qui se passe parfois ailleurs.

Le rapport qui m'a été remis - pour revenir à votre question - en juillet 2019 comporte trois volets.

Le premier, de portée générale, identifie diverses contraintes qu'il conviendrait de prendre en compte lors de la mise en œuvre d'une réforme prenant pour objet les droits d'enregistrement et les droits de succession.

Le rapport met en particulier en évidence le fait que les compétences en matière de fiscalité patrimoniale - mais vous le savez - sont morcelées entre le Fédéral et les Régions, ce qui rend - reconnaissons-le - à un certain moment malaisé la mise en œuvre d'une réforme équilibrée et juste de l'ensemble de la matière par rapport aux critères que vous avez vous-même d'ailleurs évoqués tout à l'heure.

Ainsi, si l'on envisage une réforme de la baisse de la fiscalité sur les transmissions immobilières de la compétence de la Région wallonne, il serait impossible à compenser totalement ou partiellement par une révision de la fiscalité sur les plus-values, laquelle est restée dans le giron de l'autorité fédérale.

Le rapport met encore l'accent sur la nécessité, pour la Région wallonne, de se doter d'un outil statistique et budgétaire performant en matière fiscale afin de maîtriser plus efficacement tant les projections que les réalisations budgétaires.

Le second volet évoque un certain nombre de mesures qui pourraient être adoptées en vue de moderniser les droits d'enregistrement et de succession. En droits d'enregistrement, le rapport suggère en particulier de diminuer les droits d'enregistrement lors de l'acquisition de l'habitation propre. Comme vous le savez, cet objectif est partagé par les partenaires de la majorité dès lors que la Déclaration de politique régionale prévoit de gonfler le montant de l'abattement de la base imposable du droit de vente de 20 000 à 25 000 euros, ce qui se traduira par un allègement de fiscalité.

D'autres mesures sont proposées, mais n'ont pas encore été retenues à ce stade, comme en matière de droits d'enregistrement, la mise à zéro du droit d'hypothèque, la fiscalisation du transfert de parts de

sociétés immobilières ou la simplification du régime de transmission d'entreprises.

Quant aux droits de succession, le rapport suggère - entre autres - de faciliter la preuve de certains éléments du passif successoral, comme les frais funéraires, en introduisant des règles d'évaluation forfaitaires.

Une révision générale des taux, réductions et abattements, est également préconisée.

Le troisième volet émet un certain nombre de recommandations d'ordre plus général comme le fait de donner des objectifs clairs à toute future réforme ou de préparer la remise des droits d'enregistrement et de succession.

Je propose, à présent, de rencontrer le président de la cellule de la fiscalité et des finances de Wallonie et je ne vois évidemment aucun inconvénient qu'après cette rencontre le rapport vous soit communiqué ainsi qu'à la commission pour que chacun puisse réfléchir et se donner les besoins d'action éventuels sur base de ce rapport.

M. le Président. - La parole est à M. Furlan.

M. Furlan (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse complète.

Évidemment, dans un sujet aussi éminemment technique votre proposition de pouvoir disposer du rapport nous permettra de nous en imprégner. Il a l'air de contenir pas mal de choses intéressantes, si j'en écoute votre résumé.

Trois éléments très brefs, mon objectif n'est pas de comparer une vision politique via la dette et via la fiscalité. Je pense qu'elles sont d'ailleurs assez complémentaires, mais, effectivement, un effet plus mécanique et plus direct dans la dette, je ne veux pas vous quereller cette analyse ; ce n'était pas mon intention.

Deuxièmement, la concurrence fiscale - et là, nous nous rejoignons - est aussi un élément d'une vision politique. On ne vit pas sur une planète uniquement dédiée à la Wallonie. La vision de la concurrence fiscale est une vision que nous devons avoir tant par rapport aux Régions voisines que par rapport aux pays voisins, mais ce n'est pas la seule vision politique d'une politique de la fiscalité ; c'était le sens de mon propos.

Lorsque nous aurons ce rapport et en le mettant en parallèle avec la Déclaration de politique régionale, pourrions-nous avoir un débat au sein de cette commission ? Ce type de débat a pour originalité de permettre parfois de sortir d'un certain nombre de lieux communs et d'avoir des débats qui transposent une législation, en tout cas qui la dépasse ; ces orientations sont généralement à très long terme et ne dépendent pas que d'un seul gouvernement.

Voilà le sens de ma proposition. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, en tout cas pour la qualité de votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
CALENDRIER D'ÉLABORATION DU
BUDGET 2020 »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le calendrier d'élaboration du budget 2020 ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, nous arrivons à la fin de l'année 2019 et la présentation du budget initial 2020 a logiquement déjà commencé.

Ce n'est pas à vous que je dirai que l'exercice s'annonce compliqué, puisqu'il faut allier la nécessité absolue d'investir avec des contraintes d'un retour à l'équilibre pour 2024. Et ce, sans compter la volonté de maintenir une fiscalité soutenable.

Le point A7 de l'ordre du jour du Gouvernement du 26 septembre s'intitulait : « Calendrier pour l'ajustement des budgets 2019 et pour l'élaboration des budgets 2020 ».

Initialement, ma curiosité portait sur le calendrier de l'ajustement, mais j'ai eu le plaisir de lire votre réponse récemment dans la presse.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous nous transmettre le calendrier d'élaboration du budget 2020 ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et je vous confirme que vous avez de bonnes lectures tant par rapport au Gouvernement que par rapport à la presse. J'essayerai d'être un peu plus complet que ce qu'il a pu lire au travers de la presse.

D'abord, par rapport à l'ajustement 2019 et l'initial 2020, le Gouvernement, comme vous l'avez bien supposé, et en séance du jeudi 26 septembre, a en effet décidé de procéder à un ajustement pour le budget 2019. Ajustement qui n'a pas pu être réalisé préalablement, suite aux élections et à la mise en place - que l'on peut dire parfois tardive - du nouveau Gouvernement.

On s'est donc également accordé sur un budget initial pour 2020 et, de toute façon, on ne pouvait pas faire autrement que de faire en 2019 un budget pour 2020.

En ce qui concerne l'ampleur de l'ajustement budgétaire 2019, il s'agira d'un ajustement principalement technique, c'est-à-dire qu'il tiendra compte de l'évolution des paramètres macroéconomiques et du cadre réglementaire issu de la loi spéciale de financement.

Au niveau des recettes, cela aura un impact sur les dotations, des compétences transférées notamment.

Au niveau des dépenses, les adaptations seront le plus possible limitées aux dépenses dont la non-intégration dans le décret budgétaire porterait atteinte à la continuité des services de l'État. Il convient aussi de noter que cela n'empêchera pas le contrôle habituel des dépenses et du budget ; je pense entre autres à l'indemnisation des riverains, les allocations familiales. Vous savez que le procès par rapport aux riverains de Liege Airport a abouti et il faut clairement prévoir les sommes si l'on veut payer les riverains. Quant aux allocations familiales, il y a eu des mesures qui ont été prises et qui devaient systématiquement, semble-t-il, lorsqu'elles avaient été annoncées, être à l'équilibre. Cela n'a pas été le cas, on ne va pas aller rechercher les allocations familiales dans la poche des gens, alors que c'étaient des mesures de lutte contre la pauvreté. Je crois que c'est de bon compte de les intégrer.

En ce qui concerne le calendrier pour le Parlement, et sous réserve de l'accord du Parlement bien évidemment, en préambule, je dois vous indiquer que, pour ce qui concerne le volet parlementaire du calendrier, des dates que je vais évoquer doivent être validées - et c'est tout à fait légitime - par le Bureau du Parlement. Je crois que ce sera abordé jeudi en huit.

Le Gouvernement et la DGT font le maximum afin de raccourcir les délais pour présenter ce budget initial 2020 au Parlement pour la fin de l'année. Tout le mois d'octobre sera consacré à l'élaboration des propositions ministérielles en collaboration avec l'administration respectives, la récolte des différents avis - l'Inspection des finances, la CIF, et cetera - ainsi qu'un travail intense entre les différents cabinets.

Le conclave budgétaire se tiendra, quant à lui, du 4 novembre au 7 novembre.

L'administration et les cabinets procéderont ensuite aux encodages nécessaires et à l'élaboration des différents exposés jusqu'à la fin novembre. J'ai donc déjà demandé aux collègues de déjà veiller à ce que cet encodage puisse se faire dans les délais les plus brefs possible de manière à ne pas invalider le droit de consultation des parlementaires.

Le document parlementaire sera alors disponible à l'attention des députés pour le 28 novembre au grand plus tard.

Les membres du Gouvernement demanderont donc, comme je l'ai dit, à leur équipe de les envoyer le plus tôt possible au greffe afin de permettre un traitement optimal pour les services du Parlement.

Selon cette suggestion de calendrier parlementaire par le Gouvernement, les débats en commission pourraient avoir lieu la semaine du 9 décembre 2019 et le vote en séance plénière interviendrait en fonction de la disponibilité du Parlement avant les vacances de fin d'année ; ce qui nous permettrait d'avoir un calendrier respectueux des droits des parlementaires et surtout des citoyens pour lesquels sans budget, il n'y a pas de possibilités de dépenses et encore moins de recettes.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Effectivement, cette commission aura bientôt, je pense, du pain sur la planche, surtout au vu des marges budgétaires qui seront limitées au regard des déficits budgétaires annoncés pour l'exercice 2019.

Je ne doute pas que mes collègues et moi-même, nous nous saisirons du dossier avec enthousiasme.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PALAIS DE
JUSTICE À TOURNAI SUR UN TERRAIN
APPARTENANT À LA RÉGION WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Cornillie à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la construction d'un nouveau palais de justice à Tournai sur un terrain appartenant à la Région wallonne ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, cette question vient de Wallonie picarde, c'est une région que vous connaissez bien et pour laquelle le procureur du Roi compétent évoque, lorsqu'il parle du Palais de justice de Tournai, d'une saga digne de *Games of Thrones*. Pour les moins aguerris, certains parlent du monstre du Loch Ness. Bref, cela fait 20 ans qu'on parle de ce dossier et, malheureusement, les scénarios se suivent et se ressemblent, puisqu'ils n'aboutissent sur strictement rien, en tout cas pas une grande évolution. Alors que les conditions de travail des personnes qui évoluent dans le milieu de la justice sont déplorables,

c'est important, alors que l'accès à la justice, le droit citoyen fondamental finit aussi, lui, par être mis en péril.

Chacun y va de sa petite idée et la dernière en date, c'est celle émise par certains représentants du barreau qui ont repéré des disponibilités foncières sur le territoire de Tournai, pas tellement loin d'ailleurs de la prison et de l'hôpital psychiatrique Les Marronniers - sans qu'il faille y voir un quelconque lien - et ils imaginent pouvoir éventuellement y installer un nouveau palais de justice, bien qu'il s'agisse là, on est d'accord, d'une compétence du Fédéral.

Monsieur le Ministre, lorsque vous n'aviez pas la gestion immobilière dans vos attributions, vous avez été interpellé par le barreau et transmis cette requête à votre collègue en charge, à l'époque, Mme Greoli. L'analyse a-t-elle été faite par les services wallons de la disponibilité de réserves foncières à Tournai en vue d'un tel projet ? Si oui, que livre cette analyse, quelles sont les conclusions ? S'agit-il véritablement d'une propriété de la Région ? Y a-t-il plusieurs pistes ? Est-elle déjà affectée à quelque chose ? S'agit-il d'une réserve foncière pour l'un ou l'autre projet ou besoin communautaire dans cette zone ?

Si ce terrain est effectivement une disponibilité foncière de la Région wallonne, est-il envisageable qu'il soit mis à disposition de la justice pour les besoins futurs en matière immobilière et de service aux citoyens ? Si oui, à quelles conditions ? Sinon, quels sont les freins qui, aujourd'hui, sont recensés dans ce dossier ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question. Je ne résiste pas à l'envie, d'abord, de le féliciter puisqu'il a, selon tous mes renseignements, un an de plus aujourd'hui ; ce qui lui permettra de régaler l'ensemble des collègues présents et autres, bien évidemment. Un bon geste n'est jamais oublié.

Ceci dit, c'est vrai que je connais la Wallonie picarde, je connais même le palais de justice où j'ai servi pendant quelques années, si j'en crois certaines rumeurs.

J'ai donc bien pris connaissance de cette question concernant la construction d'un nouveau palais de justice à Tournai sur un terrain appartenant à la Région.

Je comprends bien la situation des travailleurs du palais de justice qui exercent leurs fonctions dans des conditions - et je crois que ce n'est pas un euphémisme de le dire - « indécentes » que j'ai pu moi-même constater dans une vie antérieure, la situation s'étant probablement depuis lors aggravée. Une solution concrète doit bien entendu être apportée à ces cojusticiables.

Le pouvoir judiciaire, garant du respect des normes et des lois, doit pouvoir fonctionner correctement et cela commence par un cadre de travail décent – et c'est vrai pour la justice comme pour toute autre administration au demeurant –, constitue un service public nécessaire à la vie quotidienne des Wallons, garant dans l'égalité d'intérêt général et gardien de la démocratie.

Par ailleurs, il exerce des missions de service public pour lequel le Gouvernement s'est engagé à améliorer l'aspect écologique, économique et social.

Soucieux de ces problématiques, j'ai accordé le plus grand sérieux à votre demande et pris les renseignements nécessaires. Il ressort de mes investigations que le terrain concerné par la demande de Monsieur le Député relevait initialement et effectivement du patrimoine géré par le SPW Mobilité et Infrastructures. Une demande officielle aurait d'ailleurs été envoyée à l'époque à la Région par la régie des bâtiments et transmise au dit SPW.

Il revient donc à mon confrère, M. Henry, en charge de la Tutelle et des compétences en matière de Mobilité et d'Infrastructures, de donner suite à votre demande et d'apporter une réponse concrète et détaillée à votre question.

Cependant, d'après mes informations, il semblerait que ledit terrain ait fait l'objet d'un échange avec la Ville de Tournai en 2004 à l'époque où M. Daerden était ministre.

Ce dernier aurait signé l'arrêté d'échanges le 26 novembre 2004 et l'ensemble de ces éléments demande une confirmation de la part de mon confrère – comme je vous l'ai dit – en charge de la problématique.

Je vais quand même vous donner, puisque c'est votre anniversaire, une copie de cet arrêté qui a été signé par M. Daerden.

J'espère que l'on parle bien du même terrain, si c'est le cas, on aura fait avancer le Schmilblic.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ce cadeau d'anniversaire.

J'ai pris note du rôle joué par votre collègue, M. Henry, dans ce dossier.

Je ne manquerai pas de me tourner vers lui. Je me permets peut-être néanmoins d'ajouter une chose : nos concitoyens ne comprennent pas toujours - loin de là, d'ailleurs - la répartition des tâches dans ce pays. Tout ce qu'ils veulent, c'est une solution.

Peut-on - et au besoin, je vous écrirai à cette fin - partir du principe que l'on peut faire un exercice prospectif de disponibilité des ressources foncières dans

la région et les mettre à la disposition des intéressés pour information ?

Je prendrai connaissance de ce document et nous en reparlerons vraisemblablement plus tard.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES
POSSIBLES ÉCONOMIES BUDGÉTAIRES SUR
LES COURRIERS ADRESSÉS PAR
L'ADMINISTRATION RÉGIONALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les possibles économies budgétaires sur les courriers adressés par l'administration régionale ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est une question qui m'a été inspirée de remarques et de suggestions récurrentes émanant de différents citoyens, et qui me semble donc digne d'être relayées dans cette assemblée.

Votre majorité s'engage à progresser dans le sens d'une simplification administrative et de la culture numérique. Elle affiche de grandes ambitions s'agissant de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique, à la préservation de l'environnement et de nos forêts.

Nous multiplions les campagnes pour inciter nos concitoyens à limiter au maximum leur production de déchets et notamment à réduire et éviter au maximum l'usage de papier dans toute la mesure du possible - *paperless*, que nous connaissons dans toute une série d'organisations.

Malheureusement, notre administration, qui devrait montrer l'exemple, ne le fait pas toujours - et je fais en particulier allusion à une masse de courriers adressée quotidiennement aux administrations, invitations à payer ou documents administratifs en tout genre. Nous en recevons tous régulièrement et notamment de l'administration fiscale. Ces propos peuvent être multipliés à différentes UAP et également aux pouvoirs locaux. Bien sûr, il est important que l'accessibilité à l'information soit maintenue pour l'ensemble des citoyens et ceux qui n'ont pas de moyens traditionnels peuvent effectivement encore avoir recours à un substrat papier, mais d'autres, de plus en plus nombreux, sont tout à fait disposés à en prendre connaissance par voie électronique par commodité et du fait d'une prise de conscience des enjeux climatiques mais également

économiques qui se trouvent là derrière. L'État fédéral, notamment au travers de la déclaration d'impôts, mais de plus en plus sur toute une série d'outils complémentaires. Je pense avoir lu récemment qu'en ce qui concerne l'administration fiscale, ils vont utiliser une application spécifique de type Zoomit dans les modes de paiement à effectuer. La Flandre, également, semble avoir très clairement opté pour ce mode de paiement, utilisant soit cette application-là, soit d'autres applications spécifiques.

Je voudrais que vous puissiez m'éclairer, Monsieur le Ministre, sur deux questions. D'une part, je voudrais savoir quel est le coût budgétaire annuel de l'envoi de ces documents sous format « papier ». Je cible bien sûr l'administration qui relève de vos compétences. Y a-t-il des chiffres derrière le coût de ces envois mais également derrière les économies potentielles que nous pourrions faire et des gains environnementaux ?

Enfin, et c'est le cœur de ma question, serons-nous les derniers de la classe à agir en la matière ? Peut-on, oui ou non, passer très rapidement à des mécanismes qui permettent de gérer directement par voie informatique les relations avec nos administrés, avec les contribuables wallons, de façon à faciliter à la fois leur vie, à gagner du temps et de l'argent, et à réduire notre impact environnemental ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, vous n'êtes pas sans savoir que sous la législature précédente, le SPW s'est engagé, via ce que l'on a appelé le « contrat d'administration » signé avec le gouvernement dans une évolution vertueuse ciblant, entre autres, l'orientation usagée, la simplification administrative et le numérique.

À cet effet, la fracture numérique – non négligeable en Wallonie – est prise en compte pour toutes les démarches d'administration. Quel est le coût budgétaire annuel - puisque c'est votre première question - de l'envoi des documents sous forme papier ? Pour l'année 2018, les coûts liés à l'envoi des documents et courriers de l'ensemble des entités du SPW avoisinaient les 4 650 000 euros. Une part importante - c'est-à-dire un tiers de ce montant - était liée à l'envoi de courriers « fiscalité » via des envois « masses », donc Masspost de Bpost, le fournisseur actuel du SPW. Des envois de masse bénéficient de réductions importantes en termes de coûts. Le SPW Fiscalité, pour les impressions internes ou pour les impressions via son imprimeur externe, veille constamment à entrer dans les conditions nécessaires pour l'octroi de réductions maximales des frais d'envoi.

En ce qui concerne les simulations qui peuvent être réalisées pour évaluer les économies budgétaires et

environnementales réalisables dans le domaine, le système d'information logistique, appelé SILOG, nouvel outil informatique du SPW, permettra d'établir à terme des statistiques de consommation par entité du SPW sur les biens mobiliers tels que le papier, les fournitures bureau, et cetera. Ces statistiques permettront de suivre l'évolution des pratiques au sein du SPW. Toutefois, afin de mesurer l'impact en termes de durabilité de climat, une analyse du cycle de vie du système d'envoi postal versus envoi électronique devrait être menée. De nombreux experts pointent en effet l'impact énergétique et environnemental dû au développement des TIC et surtout du stockage des données et des données sur le Cloud.

En ce qui concerne une disposition envisagée pour suivre les exemples que vous avez cités et progresser dans la voie du bon sens - parce que je crois que c'est vraiment du bon sens, de la responsabilité budgétaire et environnementale aussi, mais pour moi d'abord, du bon sens -, le SPW assure les envois postaux par le biais de marchés publics. Comme pour tous les marchés de biens et de services mobiliers, l'insertion de critères liés à la durabilité est étudiée et appliquée le cas échéant lors de la passation du marché. En l'occurrence, le marché actuel avec le fournisseur Bpost est renouvelable trois fois pour une période d'un an à partir de fin avril 2020.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre sur les réponses factuelles qu'il a données aux différentes questions.

Quatre millions six cent cinquante mille euros, par des temps difficiles et d'économie budgétaire, c'est un montant sur lequel il me semble qu'il y a moyen, il y a une marge pour opérer des gains, même si les envois fiscaux se limitent à un tiers en la matière.

Je constate que M. le Ministre entend mettre en comparaison la version papier avec la version électronique.

Par contre, le contrat avec Bpost, si j'ai bien compris, arrive à échéance en avril 2020, échéance que, j'imagine, vous fixez vous-même par rapport à votre action, afin d'avoir des réponses à ces questions pour pouvoir choisir, avant avril 2020, la bonne option en la matière.

Je voudrais aussi rajouter qu'au-delà des coûts pour l'administration, de l'impact pour ce qui concerne l'environnement, il y a aussi la facilité pour le contribuable d'honorer son paiement, ce qui a également des retombées directes pour les finances de la région, puisque si l'on reçoit une invitation à payer sous format électronique et qu'en un ou deux clics, on a effectué le paiement, c'est bien plus efficace que d'envoyer un virement qui peut se perdre, qui nécessite des rappels et des envois de recommandés qui tous à la fois onéreux,

mais également qui retardent l'alimentation des finances régionales.

Je reviendrai donc vers vous, Monsieur le Ministre, vers le mois de mars de l'année prochaine pour savoir si l'on a pu traduire en décisions ces intentions.

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
MESURE DES DÉPASSEMENTS SONORES
AUTOUR DES AÉROPORTS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mesure des dépassements sonores autour des aéroports ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, cela n'aura pas manqué de vous échapper, dans le cadre du respect des normes de bruits autour des aéroports, la presse a fait état, il y a quelques jours, d'une information portant sur le dépôt d'une plainte par des riverains de Charleroi et de Liège. Était pointée du doigt l'absence, pendant 15 ans, de sonomètres étalonnés autour de ces aéroports. Apparemment, leur certification au niveau du SPW aurait été manquante et serait à l'origine du problème.

Cette situation n'est pas sans conséquence puisque, si elle est avérée, cela signifie que concrètement aucune sanction n'a pu être prise par rapport aux compagnies bruyantes entre 2004 et 2019.

Je me suis amusé hier à retrouver quelques anciens rapports et de l'ACNAW et quelques recommandations faites à vos prédécesseurs – certaines recommandations datant d'à peu près 10 ans, si je ne me trompe pas – où à un moment donné l'on demandait au Gouvernement et aux prédécesseurs de mettre en place cet étalonnage et ces recommandations qui n'ont pas été suivies d'effet.

J'aurais voulu savoir si vous confirmez les faits tels qu'ils ont été décrits dans la presse et tels qu'ils ont été rappelés dans les médias.

J'aurais voulu savoir si, aujourd'hui, au niveau des actions en justice qui ont été mises en place de la part des riverains suite à ce problème d'étalonnage, vous pouviez nous faire le point sur la situation.

J'aurais également voulu que vous nous communiquiez éventuellement quelques éléments par rapport au préjudice financier pour la Wallonie. Les amendes mises en place par rapport aux dépassements sonores ne sont pas très importantes, en tout cas si on

les compare à ce qui se fait dans d'autres régions. Néanmoins, il y a peut-être un préjudice financier qu'il y a lieu de détailler au niveau de la Wallonie.

Enfin, en lien direct avec les travaux d'allongement de la piste au niveau de l'aéroport de Charleroi, le permis prévoit l'installation de sonomètres complémentaires. J'aurais voulu savoir si aujourd'hui ce dispositif propre, nouveau et complémentaire à l'aéroport de Charleroi était bel et bien mis en place et, de manière plus générale, si aujourd'hui les sonomètres étaient étalonnés, en mesure de fonctionner et que la Wallonie était à même de prendre des sanctions par rapport aux compagnies aériennes qui se révéleraient trop bruyantes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, la SOWAER gère un réseau de 32 sonomètres fixes autour des aéroports de Liège et de Charleroi qui est parfaitement fonctionnel depuis de nombreuses années. L'ébauche du réseau de sonomètres existait dès avant 2000 et comprenait cinq appareils. Ce réseau a été complété et renouvelé progressivement à partir de 2003 ; 32 sonomètres fixes étant totalement fonctionnels dès la mise en œuvre des mesures d'accompagnement en 2004 autour des deux aéroports comme je les ai cités. On ne peut dès lors pas parler d'absence de mesures de bruit.

Ces sonomètres fixes sont reliés au réseau Diapason géré par la SOWAER. Ce système permet de corréler les événements sonores aux trajectoires, aux données des aéroports et à la météo. Cet outil est particulièrement utile pour :

- suivre l'évolution du bruit et vérifier la pertinence de la définition des zones de bruit ;
- vérifier les événements sonores individuels de chaque mouvement afin de pouvoir informer et concerter tout requérant, que ce soit un riverain ou une commune ou autre, sur une base purement objective ;
- mettre à la disposition du SPW et de l'ACNAW des données indispensables à l'exécution même de leur mission ;
- identifier les améliorations possibles en termes de trajectoire, procédure, niveau sonore généré au sol, et cetera, et essayer de les implémenter. J'ai pu constater à certaines reprises que cela a été fait, on a corrigé les trajectoires suite à ces analyses ;
- informer et sensibiliser les compagnies aériennes ainsi que les contrôleurs aériens ;
- vérifier le respect de la législation en termes de bruit ou de trajectoire.

Un trente-troisième sonomètre est en cours d'installation fixe à Ransart dans le cadre de

l'allongement de la piste de Charleroi. Ce dernier est opérationnel de manière mobile, les données étant enregistrées depuis février 2019, soit dès le début des travaux d'allongement de la piste. Il est actuellement paramétré afin d'assurer le dépouillement automatique des mesures après son installation fixe définitive qui est en cours.

De plus, le réseau est surveillé par la SOWAER sept jours sur sept afin de pallier toute défaillance technique nécessitant une intervention à distance ou in situ. La SOWAER est agréée par le SPW pour les mesures de bruit. Les contrôles quotidiens sont complétés par des calibrations systématiques à effectuer deux fois par an in situ au minimum. Tous les deux ans, les sonomètres font l'objet d'un contrôle complet après retour en usine.

Le SPW contrôle régulièrement l'ensemble du réseau de sonomètres de manière indépendante afin d'en vérifier leur parfaite conformité.

L'ACNAW analyse de manière indépendante aussi les vérifications des interventions du sonomètre fixe, comme en attestent ces rapports d'activité qui détaillent également des résultats sonométriques.

Les dépassements sonores des limites cibles concernent seulement quelques mouvements par jour. En moyenne, en 2018, on parlait de 1,5 par jour à Liège et de 2,7 par jour à Charleroi. Je vous cite cela sur base d'une source qui est l'ACNAW dans son rapport 2018.

Les plaintes reçues autour des aéroports en général sont très peu liées à l'intensité du bruit réellement perçu et mesuré sur base objective. Quelques riverains sont souvent à l'origine d'une grande partie des plaintes reçues. Il est vrai que l'arrêté ministériel fixant la localisation des sonomètres sur les aéroports wallons a été publié – c'est sans doute cela la confusion qui est intervenue dans la presse – au *Moniteur belge* le 5 juin 2019. J'y ai d'ailleurs veillé personnellement, mais comme vous pouvez le constater un contrôle permanent des normes de bruits est effectué, et ce, depuis 2004. Nous pouvons donc être fiers de la mise en place d'un tel modèle en Wallonie.

C'est sans doute ce qui justifie que nous avons aussi moins de contentieux et de conflits qu'un autre des 10 grands aéroports situés un peu plus au nord de la Wallonie, sur le territoire Flamand, tout près de Bruxelles.

La publication de cet arrêté a rendu effectives les sanctions administratives régies par la Direction mobilité et infrastructures à l'intention des compagnies aériennes afin de lutter contre le bruit généré par les aéronefs.

Dans les cas de litige relatif aux riverains de l'aéroport de Liège, la Cour d'appel de Bruxelles, dans son arrêt du 2 juin 2017, a certes ordonné à la Région wallonne de prendre les mesures nécessaires pour faire

assurer le contrôle et la sanction du respect des normes de bruit à l'extérieur, tel que fixé par l'article 1erbis, § 7, de la loi de 18 juillet 1973 relatif à la lutte contre le bruit, mais elle a aussi estimé que les mesures environnementales prises et mises en place depuis 2004 étaient efficaces.

Depuis l'application de l'arrêté-sanction, que mes services ont rédigé, plusieurs dossiers sont actuellement à l'instruction par le SPW dans ce cadre et ont été notifiés aux contrevenants potentiels.

En ce qui concerne l'éventuelle action judiciaire annoncée dans la presse, la SOWAER me confirme qu'à ce jour elle n'a réceptionné aucune notification.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour les précisions que vous m'apportez. Il faut en effet distinguer deux éléments, notamment les mesures. Il ne s'agissait pas pour moi de remettre en question les mesures prises puisque, chaque année, dans les rapports de l'ACNAW, nous avons le détail des mesures prises. Comme vous le dites, sur base des normes actuelles, les dépassements sont mineurs et cela figure sans doute dans la Déclaration de politique régionale. Sans doute aussi faudra-t-il potentiellement revoir ces normes, même si, je le concède, les déplacements aux normes actuelles sont peu importants.

Là où je reste un peu sur ma faim par rapport à la réponse, c'est le volet Sanction où, à un moment donné, je n'ai pas perçu –, mais je relirai attentivement le texte que vous allez diffuser – une réponse à la question de savoir si aujourd'hui des sanctions effectives ont été prises sur la période 2014-2019.

Je lirai avec attention la réponse écrite, cela permettra d'éclairer ma lanterne sur ce volet. C'est important parce que, au-delà des normes et des mesures, on ne peut pas laisser des situations d'injustice perdurer où, à un moment donné, les compagnies bruyantes se permettraient tout, comme elles se le permettent ailleurs sur le territoire belge.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'AVENIR DE L'AÉROPORT DE
CHARLEROI »**

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'IMPACT DE LA FAILLITE DE THOMAS
COOK SUR L'ACTIVITÉ DES AÉROPORTS
WALLONS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- Mme Kapompole, sur « l'avenir de l'aéroport de Charleroi » ;
- M. Cornillie, sur « l'impact de la faillite de Thomas Cook sur l'activité des aéroports wallons ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, c'est une question sur l'avenir de l'aéroport de Charleroi, même si l'on vient de décider une première salve d'auditions concernant la politique aéroportuaire wallonne. La faillite du géant Thomas Cook a défrayé l'actualité, c'est une véritable catastrophe pour de nombreux travailleurs et travailleuses du secteur, qu'ils soient au sein de l'entreprise ou dans des agences en lien avec cette société.

C'est une situation qui appelle à nous questionner sur le développement de l'aéroport de Charleroi. Pourquoi ? Parce que le plus grand essor connu par cet aéroport est dû à l'arrivée de Ryanair, on le sait bien. Ryanair, ce sont 70 % du trafic de Charleroi. Comme on le sait, aucune société à l'heure actuelle n'est à l'abri d'un séisme social ; dès lors, il est, à mon sens, plus que temps d'avoir clairement une attitude pour l'évolution de l'aéroport qui permettrait d'ouvrir cet état de fait.

L'ancien président du CA vient justement, dans *L'Écho* du 4 octobre, évoquer cet aspect-là, notamment un master plan à 15 ans, 2020-2035, qui sera rédigé par un bureau d'études et qui sera sans doute développé par le nouveau CEO.

Ce que j'aurais aimé avoir déjà comme retour de votre part, ce sont les premiers contacts que vous avez eus en tant que nouveau ministre de la Politique aéroportuaire en Wallonie sur cet état de fait en particulier, savoir si des pistes sont déjà sur la table avant même qu'on ait pu aller plus loin dans l'analyse de ce master plan, avant même qu'on ait eu l'occasion de rencontrer ici les CEO pour avoir une discussion face

à face avec eux. En effet, comme je le rappelle, BSCA emploie 570 personnes, génère 3 000 emplois directs sur le site de Charleroi. C'est vraiment une préoccupation majeure pour la Wallonie.

J'aimerais pouvoir entendre ces éléments-là déjà maintenant. Il sera peut-être nécessaire, dans un second temps, d'imaginer un travail conjoint, une synergie, avec votre collègue en charge de l'Emploi et de la Formation, sans doute pour la suite et pour le développement de cette activité économique en Wallonie.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, la faillite de Thomas Cook a inquiété, à juste titre, bon nombre de collègues quant à l'emploi directement menacé par cette annonce, ainsi que - le mot est faible - l'inconfort pour les passagers et les touristes.

Au-delà de la première onde de choc, est-il possible de mesurer l'impact de cette annonce sous l'angle de l'activité aéroportuaire dans nos deux sites en Wallonie ? S'il est possible de les différencier, pouvez-vous nous en faire part ?

La diversification des activités des aéroports wallons est-elle telle que cette onde de choc sera absorbée sans crainte ?

Je n'irai pas beaucoup plus loin dans les questions puisqu'elles sont identiques à celles de Mme Kapompole.

J'aimerais entendre comment nos aéroports feront face à de telles annonces en diversifiant les activités pour réduire le risque quant à l'emploi sur ces sites.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Madame et Monsieur les députés, je vous remercie pour vos questions.

Je ne peux que déplorer, comme vous, le séisme social et économique qu'entraîne la faillite du voyageur Thomas Cook, surtout qu'à en lire ce qu'en dit la presse, elle aurait pu être évitée s'il n'y avait pas eu encore des mouvements budgétaires et financiers de dernière minute sur des comptes anglais. L'histoire nous dira ce qu'il en est.

Pour ce qui est de l'impact de cette dernière sur les aéroports wallons, voici les éléments de réponse que je peux vous transmettre.

Depuis la reprise des opérations de Thomas Cook Airlines Belgium par Brussels Airlines, en 2017, et la

concentration des activités sur Bruxelles qu'a suivi cette reprise, il n'y a plus de vol Thomas Cook à Liege Airport. Les vols de Thomas Cook étant supprimés au départ de l'aéroport de Charleroi depuis 2015, la faillite de Thomas Cook impactera dès lors essentiellement l'aéroport bruxello-flamand de Zaventem et la compagnie aérienne Brussels Airlines. J'ai envie de dire qu'en ce qui nous concerne, on a connu l'onde de choc plus tôt.

Le nombre de passagers perdus suite à la faillite est estimé à 800 000 par an. Il est à prévoir que cette clientèle va très certainement continuer à voyager par d'autres biais. Il n'est pas impossible de penser qu'une partie de cette clientèle reviendra vers Charleroi. Je ne veux pas m'en réjouir, mais, à l'époque, je n'ai pas entendu beaucoup de monde qui pleurait sur ce qui arrivait sur le territoire wallon.

Au cours de ces dernières années, la dépendance de BSCA vis-à-vis de la compagnie Ryanair s'est par ailleurs réduite même s'il faut toujours faire attention - vous avez raison, Madame Kapompole - par rapport à ces monopoles.

En effet, alors que seules trois compagnies desservaient l'aéroport de Bruxelles-Charleroi en 2013 - Ryanair, Wizz Air et TUI -, BSCA accueille aujourd'hui pas moins de neuf compagnies aériennes : Ryanair, Wizz Air, TUI, AirCorsica, Air Belgium, LODA, Air Algérie, Belavia et Pegasus. Il y a des contacts avec d'autres compagnies encore en cours.

Cela étant, BSCA ne peut ignorer que Ryanair représente encore aujourd'hui 75 % de son marché. Toutefois, il est important de souligner que Ryanair est un partenaire historique qui a maintenu un développement constant au départ de celui-ci. Il s'agit également d'une des compagnies aériennes européennes les plus solides au niveau financier.

En tout état de cause, l'aéroport de Bruxelles-Charleroi entend maintenir sa stratégie de diversification. Celle-ci est néanmoins difficile dans un environnement extrêmement compétitif et dans lequel notre aéroport souffre parfois de restrictions d'exploitation qui ne sont imposées qu'à lui parmi tous les aéroports belges. Je n'en dirai pas plus, mais comprenez bien ce que je veux dire à cet égard-là également.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je remercie M. le Ministre pour les réponses. Je note évidemment que des contacts sont en cours avec d'autres compagnies pour l'évolution et le développement de BSCA.

Ce qui sera aussi très intéressant, c'est d'avoir les éléments d'information dans le cadre des auditions. Cela permettra d'élargir un peu plus encore le débat.

M. le Président. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci pour ces éléments de réponse. Je rejoins ma collègue.

Je suis heureux de voir que nos aéroports ont anticipé ce risque en diversifiant les compagnies présentes sur le site.

Effectivement, les auditions nous permettront sans doute d'évoquer cela avec leur top manager.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LES
NÉGOCIATIONS AVEC LA SOCIÉTÉ
ALIEXPRESS DANS LE CADRE DU
DÉVELOPPEMENT DE L'AÉROPORT DE
LIÈGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « les négociations avec la société AliExpress dans le cadre du développement de l'aéroport de Liège ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, cette fois-ci, je voulais évoquer avec vous la société AliExpress, puisqu'on se réjouissait il y a quelques mois de son arrivée à l'aéroport de Liège.

Je voulais savoir où en étaient les négociations. Pouvez-vous nous donner quelques éléments ?

Encore une fois, j'ai bien conscience qu'on aura des auditions avec les CEO, qu'on ira sans doute plus loin. En tant que députée, j'aime bien aussi, dans cette commission, interroger le ministre qui a cette compétence-là.

Qui financera l'installation de cette infrastructure à Liège ? Quelles seront aussi les conséquences pour les riverains de l'aéroport ? Cela a été évoqué pour mon collègue : la question des nuisances sonores et d'autres conséquences pour les riverains est toujours très importante pour nous en tant que députés, forcément, par rapport au bien-être des habitants en Wallonie.

Comment avez-vous pu concilier les objectifs carbone et ce nouveau fret aérien ? Puisque nous avons, vous l'avez dit précédemment, des contraintes que nous devons rencontrer au niveau de la dimension environnementale.

Je veux aussi revenir sur tout ce qui est garantie écologique et sociale. On parle de plus en plus de responsabilité sociétale des entreprises ou sociale des entreprises. En arrivant à Liège, ce nouveau groupe apporte-t-il aussi ces garanties ? Avez-vous déjà des éléments à nous communiquer là-dessus ?

Quelles sont les garanties écologiques et sociales apportées par ce nouveau groupe à Liège ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Madame la Députée, je vous remercie pour votre question.

On ne peut plus parler de négociations à ce stade dès lors que les contrats relatifs à l'implantation de Cainiao, la filiale logistique du groupe Alibaba, ont été signés à Liège le 5 décembre 2018. Cet accord prend place dans un cadre certes plus large visé par MOU signé par Alibaba avec le Gouvernement fédéral lié à l'eWTP, l'Electronic World Trade Platform, impliquant notamment les douanes.

Les terrains mis à disposition de Cainiao sont situés, pour la plus grande part, au sein d'un périmètre de reconnaissance au sein du décret Zonings et, pour le solde, au sein de la zone aéroportuaire, concession de Liege Airport.

Ils sont, pour une part, déjà viabilisés ou vont l'être dans ce cadre par la SOWAER, sur base des charges urbanistiques et environnementales arrêtées par cette dernière, en collaboration avec le fonctionnaire technique et délégué de la Région, comme pour toutes les zones d'activité économique. Je ne doute pas que là, vous pourrez également poser la question au directeur général lorsqu'il sera entendu très prochainement par la commission.

Les infrastructures propres à Cainiao sont construites et financées par Cainiao lui-même. Un engagement contractuel a été pris par eux à cet égard, comme cela est requis par le décret Zonings. Les infrastructures aéroportuaires requises - les dalles avion - sont prises en charge par Liege Airport, via le mécanisme général de préfinancement de la SOWAER.

En matière de trafic aérien, Liege Airport s'attend à une croissance d'activité de l'ordre de 250 000 à 300 000 tonnes d'ici 2024, en lien avec Cainiao. Les vols seront donc des vols de jour.

Entre 600 et 900 emplois directs devraient par ailleurs être créés pour un total d'emplois directs et indirects estimé, à l'horizon 2023-2024, entre 2 700 et 3 300 en rythme de croisière. Pour les emplois directs, l'engagement est contractuel, comme cela est requis par le décret Zonings.

En matière environnement, outre les aspects liés aux chartes urbanistiques et environnementales évoquées précédemment, le groupe Alibaba est un groupe à la pointe au niveau des technologies utilisées. Il se fait accompagner, pour le développement des infrastructures, par des consultants et des architectes locaux, de sorte que les préoccupations régionales et locales en la matière sont incluses dans leurs réflexions.

De son côté, Liege Airport implique ses clients dans sa stratégie environnementale et son objectif zéro carbone en 2030. Cela passe notamment par le souhait de voir les bâtiments construits par des tiers dont Chiana ho, équipés de technologie moderne en la matière. On pense entre autres au photovoltaïque, mais il n'y a pas que cela.

Au niveau du flux aérien, Chiana ho ne dispose pas d'une compagnie aérienne propre. Ils travaillent donc avec plusieurs transporteurs aériens dont, par exemple, ASL, Qatar Airways, Cargo ou encore Air Binch Cargo dont les flottes sont assez récentes, puisqu'on parle de B777, de B737-800 et de B747-800, donc des flottes performantes sur le plan environnemental même si l'on peut toujours améliorer encore le processus et je crois que la technologie doit réellement continuer à travailler sur ces améliorations.

J'ai l'impression aussi que les compagnies ont bien compris que si elles voulaient continuer à pouvoir voler il fallait qu'elles fassent l'effort.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Je voulais remercier M. le Ministre pour les réponses apportées. Elles vont sans doute déjà être utilisables lors des auditions. Je pense que c'est important d'avoir ce préalable et les informations et pouvoir aller encore - comme on l'a déjà dit plusieurs fois - un peu plus loin dans le cadre des auditions avec les CEO.

Je voudrais vraiment souligner le recours aux consultants et architectes locaux parce que je pense que c'est quelque chose que l'on doit beaucoup plus généraliser dans les projets tels que ceux-là, tout simplement parce que cela permet aussi de mettre en évidence le talent et le savoir-faire de nos entreprises wallonnes.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA
PROLONGATION DU MORATOIRE SUR LES
TERRAINS SYNTHÉTIQUES COMPOSÉS DE
BILLES EN CAOUTCHOUC »**

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'UTILISATION DE PRODUITS RECYCLÉS
SUR LES TERRAINS DE SPORT
SYNTHÉTIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- M. Demeuse, sur « la prolongation du moratoire sur les terrains synthétiques composés de billes en caoutchouc » ;
- Mme Kapompole, sur « l'utilisation de produits recyclés sur les terrains de sport synthétiques ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). - Monsieur le Ministre, je vous ai aussi vu dans la presse, il y a quelques semaines, fin septembre, vous annonciez vouloir prolonger le moratoire sur les fameuses billes de caoutchouc qui recouvrent les terrains de sport synthétiques. On sait tous que cela pose pas mal de questions, des questions en termes de santé publique et en termes environnementaux.

Vous annonciez vouloir suspendre ce moratoire dans l'attente des résultats de l'étude d'impact environnemental qui était en cours de commande, si j'ai bien compris, par Mme la Ministre Tellier, et ce alors que le précédent ministre de l'Environnement avait déjà annoncé le lancement de cette étude au début de l'année.

En tant qu'écologiste, je me réjouis de la prolongation de ce moratoire, non seulement parce que, on l'a dit, des inquiétudes persistent. Au niveau de la santé, il n'y a toujours pas d'études épidémiologiques de long terme ni de consensus scientifique mais aussi au niveau de l'environnement et cette étude permettra évidemment de mettre cela au clair.

Je me suis dit que c'était l'occasion de faire le point sur cette question. Pourriez-vous préciser exactement en quoi consiste le moratoire que vous évoquiez dans la presse et surtout comment vous évaluez son efficacité ?

Liez-vous ce moratoire uniquement à la question environnementale ou le liez-vous aussi à la question santé publique et donc aux incertitudes que j'évoquais ?

Quant aux terrains existants, des analyses sanitaires ont-elles été réalisées sur l'ensemble des terrains synthétiques concernés en Wallonie ? Si oui, quel en a été le résultat et sinon comment comptez-vous faire pour convaincre les clubs de procéder à ces analyses ?

Enfin, deux dernières questions pour conclure, sur les terrains existants. Pouvez-vous faire le point sur le remplacement des billes en caoutchouc des terrains problématiques par d'autres types de substituts, des substituts naturels ?

Enfin, l'état des connaissances sur l'impact de ces billes de caoutchouc sur la santé a-t-il évolué depuis le rapport de février 2017 de l'Agence européenne des produits chimiques sur lequel s'était basé votre prédécesseur pour fixer les exigences en la matière ?

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

Mme Kapompole (PS). - Monsieur le Ministre, en complément en effet de ce qui vient d'être dit par mon collègue, je voulais évoquer le fait qu'au mois de novembre 2018, j'ai eu l'occasion de déposer avec d'autres collègues, qui ne sont plus nécessairement ici, une proposition de résolution visant à évaluer les impacts sanitaires et environnementaux des terrains de sport synthétiques et à instaurer un moratoire sur la création des terrains de sport synthétiques contenant des billes en caoutchouc.

J'aimerais aussi revenir à ce dossier et vous demander l'évaluation de la situation wallonne que vous avez déjà pu, en partie, faire dans la presse, mais c'est important d'avoir cette discussion ici entre nous en commission, en tout cas concernée.

Quel est l'état des lieux actuel ?

Avez-vous obtenu une évaluation sur les effets jugés, par certains, négatifs sur la santé résultant de l'usage de billes de caoutchouc ?

Quelles mesures comptez-vous entreprendre pour permettre aux infrastructures sportives wallonnes de maintenir leurs activités, parce que c'est aussi une véritable crainte pour certains responsables de ces infrastructures ?

Au lieu du recours aux billes de caoutchouc, quelle alternative peut-elle être envisagée ? Cela a déjà été demandé, d'ailleurs. Quel serait le coût de ces alternatives parce qu'à un moment donné, tout cela devra aussi être payé ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie Madame et Monsieur les députés pour leur question.

La situation des terrains en revêtement synthétique utilisant le SBR, qui est la donnée dont on parle comme matériau de remplissage, requiert toute mon attention et des analyses et mesures initiées par la Wallonie, depuis deux ans, devront être poursuivies, voire intensifiées en fonction des résultats et études à venir.

Suite à la polémique soulevée, en novembre 2018, plus aucune subvention n'a été allouée par la Wallonie dans le cadre de terrains utilisant du SBR. Nous pourrions, dès lors, parler d'un moratoire de fait.

Les projets déposés par les communes ou les ASBL dans le cadre d'une demande de subside InfraSports prévoient ainsi, pour la majorité, un remplissage de la surface avec un matériau naturel comme le liège, par exemple.

À la suite d'une proposition de résolution qui a été évoquée par Mme Kapompole, déposée par le groupe socialiste, fin 2018, le cabinet du ministre de l'Environnement, M. Di Antonio, avait annoncé avoir lancé une étude auprès de l'ISSeP, afin de mesurer l'impact environnemental éventuel des terrains en SBR.

À ce jour, mon administration n'a pas pu prendre connaissance des résultats de ladite étude. En date du 20 septembre 2019, soit une semaine après ma prise de fonction, j'ai donc interpellé ma collègue en charge de la compétence environnementale, Mme la Ministre Céline Tellier, afin de lui demander l'état d'avancement de l'étude annoncée par son prédécesseur.

Pour rappel, mon administration InfraSports n'est pas compétente pour les matières sanitaires et environnementales, mais sous l'impulsion de la précédente ministre des Infrastructures sportives, elle a pu prendre un maximum de dispositions, afin d'encadrer et de normaliser la situation des terrains existants et en projet et la révision du cadre normatif relatif au revêtement sportif de type « gazon synthétique » et abaissement des normes en vigueur pour les terrains subsidiés.

Dans le cas de nouveaux chantiers : obligation de procéder à une analyse des granulés avant la réception provisoire des travaux, afin de s'assurer que les matériaux mis en œuvre correspondent bien aux normes demandées.

En l'absence de protocole adapté en Région wallonne pour l'analyse chimique des granulés de SBR : rédaction d'un protocole d'analyse qui doit être utilisé par l'ensemble des laboratoires agréés « déchets » en Wallonie. Mise en place d'une subvention wallonne afin d'inciter les gestionnaires des terrains à analyser les matériaux des terrains existants et rédaction d'un guide destiné aux porteurs de projets et gestionnaires afin de prendre connaissance des normes en vigueur et bonnes pratiques en matière de conception et d'utilisation.

Pour ce qui concerne les analyses subsidiées par le département, à ce jour, mon administration a reçu 71 rapports d'analyses des granulés de SBR, réalisés à la demande des propriétaires, gestionnaires ou encore utilisateurs de terrains en gazon synthétique.

Parmi ces 71 rapports, 34 comprennent également l'analyse de l'eau de drainage ; sans détailler toutes les mesures obtenues, je peux vous annoncer qu'au niveau des analyses sur le matériau brut, tous les résultats sont inférieurs à la valeur seuil du nouveau cadre pour ce qui concerne les HAP.

Au niveau des analyses du matériau après lixiviation, mon administration constate pour le zinc quelques dépassements de valeurs établies dans le nouveau cadre normatif, mais signale que les taux relevés sont tous inférieurs à la concentration maximale de zinc admissible dans le réseau de distribution de l'eau potable. Mes services sont chargés de me transmettre un rapport à ce sujet.

Au niveau des 34 analyses de l'eau de drainage réalisées, tous les tests de toxicité sont négatifs.

Depuis le rapport publié par l'Echam, une proposition des Pays-Bas de réduire les concentrations des huit HAP Rich à 17 mégagrammes par kilogramme est actuellement à l'étude et pourrait être applicable à partir de mai 2020.

À cet égard, je vous signale que les 71 rapports précités sont plus rassurants en la matière, car les concentrations des huit HAP Rich sont toutes inférieures au seuil proposé.

Même avec les nouvelles normes que les Hollandais veulent imposer, puisque le produit vient essentiellement de Hollande à l'origine, l'on est encore en dessous en ce qui nous concerne, et heureusement.

En matière de santé, la ministre de tutelle est, comme vous le savez, Mme Maggie De Block, qui a d'ailleurs indiqué très récemment se référer à l'étude de l'Echam.

Pour ce qui concerne les possibilités de remplacement du SBR par un autre matériau, différentes solutions existent, comme les matériaux naturels. J'ai cité le liège, mais il y a également le coco, le saltex biophile, des matériaux plastiques – TPE, EPDM et EPE – ou encore des terrains sans remplissage, ces derniers pouvant jusqu'ici obtenir l'agrément de la FIFA.

À ce jour, InfraSports n'a pas connaissance d'un site où l'accès aux terrains synthétiques a été interdit. Comme vous le savez, l'idée de l'autonomie des gestionnaires, qu'ils soient publics ou privés, est de prendre cette décision.

Pour ma part, dans l'attente des analyses environnementales sollicitées, je vous confirme ma

volonté de ne plus subsidier de terrains utilisant le SBR comme matériaux de remplissage. Si je pouvais aller plus loin, mon cabinet le sait, il ne faut d'ailleurs pas que de nouvelles demandes se fassent, même après, parce que j'y serais très réticent.

L'utilité des terrains synthétiques pour les clubs et leurs utilisateurs n'étant plus à démontrer, je continuerai cependant bien entendu à soutenir de tels projets utilisant un matériau de remplissage alternatif, puisque des alternatives existent ; autant ne pas jouer avec des allumettes en la matière.

Même si tout ce que je vous dis est rassurant, je ne suis pas aveugle et j'entends bien qu'il y a encore des contestations scientifiques. Je ne suis pas scientifique, je n'ai pas à prendre position pour l'un ou pour l'autre, mais on voit bien que ce débat se poursuit.

En termes financiers, il est impossible de déterminer avec précision le coût que pourra engendrer le remplacement de l'ensemble des terrains wallons utilisant le SBR. Celui dépend en effet de différents facteurs comme l'âge et l'état du tapis, ou encore la nécessité de procéder à des travaux plus conséquents que le simple remplacement de matériaux de remplissage ; par exemple la rectification des pentes qui impose un apport en terre également.

Le coût minimum pour le simple remplacement de matériau de remplissage est d'environ 100 000 euros ; j'insiste bien sur le minimum.

Depuis 2018, sauf dans le cas des travaux nécessaires en raison de l'usure de l'infrastructure, aucune demande de remplacement de matériau n'a été formulée auprès de mon administration. Des subsides complémentaires ont cependant été octroyés pour certains projets en cours qui prévoyaient du SBR initialement afin de prendre en charge le surcoût engendré par la mise en œuvre du matériau naturel, comme le préconisait d'ailleurs la résolution que vous avez citée tout à l'heure, Madame Kapompole.

M. le Président. - La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse très complète. Je suis heureux d'entendre votre confirmation selon laquelle vous allez prolonger ce moratoire. Je suis par contre étonné et surpris de constater l'immobilisme qu'il y a eu depuis des mois, mais cela ne vous concerne pas, cela concerne l'ancien ministre de l'Environnement. Je ne manquerai donc pas d'interpeller la nouvelle ministre de l'Environnement à ce sujet, parce que l'on ne peut prendre aucun risque, ni par rapport à la santé ni par rapport à l'environnement.

Il reste de véritables questions qui se posent, malgré les éléments rassurants que vous évoquez. Il reste toujours des questions en termes d'étude à long terme,

en termes d'impacts sur la santé à long terme et sur l'environnement.

À partir du moment où existe potentiellement un risque sanitaire, je vous invite sérieusement à réfléchir dans le cadre des prochains travaux budgétaires à dégager des moyens d'une façon ou d'une autre pour encourager les clubs à au minimum réaliser ces premières études, mais surtout à remplacer progressivement les terrains existants dans la lignée de ce que vous disiez. Je vous remercie pour la réponse, j'y serai très attentif.

M. le Président. - La parole est à Mme Kapompole.

Mme Kapompole (PS). - Pour ma part, je voudrais en savoir plus concernant l'étude ISSeP qui n'est pas encore disponible. À l'instar d'autres collègues, j'interrogerai aussi Mme la Ministre pour avoir cette étude le plus rapidement possible, parce qu'à mon avis elle permettra d'avancer et de rassurer à la fois les utilisateurs, utilisatrices, mais aussi les responsables d'infrastructures sportives.

**QUESTION ORALE DE M. CORNILLIE À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES
EN RÉGION WALLONNE »**

**QUESTION ORALE DE M. WITSEL À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
PLAN D'ACTION RELATIF AUX
INFRASTRUCTURES SPORTIVES »**

**QUESTION ORALE DE M. COLLIN À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES
SPORTIVES TRANSRÉGIONALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de :

- M. Cornillie, sur « l'état des infrastructures sportives en Région wallonne » ;
- M. Witsel, sur « le plan d'action relatif aux infrastructures sportives » ;
- M. Collin, sur « le développement d'infrastructures sportives transrégionales ».

La parole est à M. Cornillie pour poser sa question.

M. Cornillie (MR). - Monsieur le Ministre, *mens sana in corpore sano*, « le sport c'est la santé » : les

expressions ne manquent pas en matière de sport, mais qui dit sport de qualité dit aussi besoin d'infrastructures de qualité.

Cadasports est à ce titre un outil tout à fait intéressant, puisque 3 500 équipements sont répertoriés et permettent vraisemblablement, en tout cas on l'espère, le pilotage au niveau wallon de ces outils.

Toutefois, dans cet article que visiblement nous avons tous lu – mais j'ai cette fois l'avantage d'ouvrir le bal des questions –, vous avez fait référence à l'absence de référence, justement, quant à l'état des infrastructures reprises dans ce cadastre.

Vous avez exprimé votre vision globale en matière sportive et d'infrastructures sportives, j'imagine assez mal, de mon modeste point de vue, que l'on puisse avoir une vision globale en matière d'infrastructures sans un cadastre complet au niveau des équipements et de leur état. C'est comme si je souhaitais investir dans ma maison sans savoir la priorité à y établir selon l'état de celle-ci et les urgences recensées.

Un état des lieux de l'état de ces infrastructures va-t-il intervenir sous peu ? Si oui, dans quel délai ? Comment viendra-t-il compléter l'outil ? Comment viendra-t-il impacter l'organisation demain du subventionnement, que ce soit les nouveaux équipements ou éventuellement les rénovations ? J'imagine que, à l'aune de cette grille d'analyse, on pourra alors établir de nouvelles priorités.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, les défis auxquels la Wallonie doit faire face sont particulièrement vastes. Je me réjouis de lire à quel point la Déclaration de politique régionale est ambitieuse dans bien des matières. Notre commission a d'ailleurs déjà balayé plusieurs thématiques sur lesquelles nous aurons certainement l'occasion de revenir.

Pour ma part, et cela ne va vous surprendre, je souhaiterais insister particulièrement sur l'aspect sportif, sur le sport pour tous en tant que vecteur d'intégration. À ce titre, c'est avec beaucoup d'attention que j'ai pris connaissance de votre récent article dans lequel vous déterminez les grands axes de votre politique au travers d'un plan d'action aussi vaste qu'ambitieux.

Je me réjouis de constater que, malgré vos autres responsabilités, vous ayez dressé sans tarder un panorama dont je partage bien les thématiques, dont notamment le développement du sport féminin, la promotion du sport pour tous ou encore l'intégration des valeurs du sport dans le Patrimoine immatériel de l'humanité.

Pourriez-vous préciser certains points ? En termes de subsides qui sont absolument nécessaires à la bonne réalisation de tous ces projets, vous parlez de meilleure utilisation des moyens. Comment allez-vous mettre ce principe en œuvre ? Quelles seront vos priorités dans ce chantier d'idées ?

Serait-il possible de tenir la commission informée des informations recueillies lors des rencontres de terrain que vous avez évoquées ?

Sur quels projets précisément allez-vous travailler en parallèle avec la ministre des Sports au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Comptez-vous associer la commission à cette réflexion ?

En termes d'utilisation des infrastructures scolaires, plusieurs mouvements de jeunesse ont déjà fait la demande et cela s'est avéré bien compliqué. Comment allez-vous le mettre en œuvre ? Ne craignez-vous pas de créer trop de demandes face à l'offre d'infrastructures scolaires ?

Concernant le partenariat public-privé, à quel type d'investisseurs privés avez-vous pensé ? Quelles balises comptez-vous imposer pour garantir l'intérêt public ?

Enfin, de manière générale, que seront vos priorités ? Quels chantiers vous semblent prioritaires ?

(Mme Mauel, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin pour poser sa question.

M. Collin (cdH). - Monsieur le Ministre, on a parlé de votre récente interview. Vous avez aussi indiqué dans cette interview votre souhait de pouvoir opérer des investissements en commun avec la Flandre afin de réaliser des infrastructures sportives communes le long de la frontière linguistique et également dans le cadre de centres nationaux des fédérations sportives.

On sait que le Gouvernement flamand vient d'être installé, confirmez-vous que vous allez prendre contact avec le ministre responsable du Sport de ce gouvernement flamand afin de proposer cette collaboration ? La Fédération Wallonie-Bruxelles sera-t-elle associée à cette réflexion ?

On connaît la répartition des compétences entre les différents niveaux de pouvoir, la réalisation de projets de ce type nécessite l'élaboration d'un accord de coopération avec de nombreuses implications pour chaque entité. Je voulais aussi vous demander si vous disposez déjà d'une analyse juridique sur l'élaboration de ce type d'accord.

Un autre volet à ma question : vous n'avez pas fait référence dans l'interview à la Région de Bruxelles-Capitale. Envisagez-vous de lui proposer de se joindre à

ce type de projet, notamment pour ce qui concerne les centres nationaux de fédérations sportives ?

Concernant ces dernières, envisagez-vous d'associer les fédérations et comment à la réflexion sur le développement des centres sportifs afin de déterminer avec elles les lieux les plus adaptés pour implanter ces centres ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Messieurs les députés, je vous remercie pour vos questions.

Lors d'une récente interview dite de rentrée, j'ai pu aborder quelques sujets qui me tiendront à cœur durant cette législature.

Comme vous le savez, en matière d'infrastructures sportives, les besoins sont nombreux et il y a une attente importante du secteur.

Au vu des ressources budgétaires qui sont les nôtres et afin de rendre le département plus efficient, il est de notre devoir d'être créatif et de pouvoir non seulement optimiser les moyens disponibles, mais également diversifier les sources de financement actuellement disponibles pour le secteur.

Dans cet esprit, une réforme de la base légale actuelle sera initiée rapidement afin d'objectiver la répartition des subventions Infrasports et de faire en sorte que les investissements réalisés par la Wallonie tiennent compte des besoins du terrain : des fédérations sportives, des clubs, des pouvoirs locaux, et cetera.

Lesdits besoins, le maillage du territoire régional, la supracommunalité, le respect des valeurs d'éthique au sein de nos installations wallonnes, leur accessibilité et la performance énergétique des bâtiments seront, entre autres, des éléments essentiels à la réforme projetée.

Avant d'initier celle-ci, je consulterai les principaux acteurs de terrain afin de les inciter notamment à développer une vision commune et supralocale du développement du parc d'infrastructures. Je compte le faire par sous-régions en voyant les responsables communaux ou collégiens des sports, mais je compte aussi ensuite revenir vers le Parlement, car je pense que c'est à lui à déterminer ces critères de priorité. Ce qui se conçoit bien s'expose bien. J'ai l'impression que l'intérêt général, c'est ici qu'on peut l'avoir. J'ai trop souvent vécu dans le passé d'autres choix, à tort ou à raison, parce que lorsque l'on a une vue subjective des choses, on considère toujours que le voisin a été avantagé par rapport à soi-même. Mais je pense que, quand on a une grille de lecture validée par le Parlement et que j'espère la plus consensuelle possible, le ministre est lui-même plus fort pour pouvoir attribuer, au regard de cette grille de lecture, les priorités. C'est comme cela que je le

conçois. J'ai été très longtemps aussi à votre place et j'étais parfois frustré de me dire que l'on intervenait a posteriori. Je préfère donc que le Parlement le fasse a priori.

Grâce au protocole de collaboration signé en mai 2019 par le Gouvernement de la Fédération et le Gouvernement wallon, une collaboration efficiente permettra par ailleurs, dès cette année, un échange d'informations qui permettra à la Région wallonne de prendre connaissance des projets de développement sportifs des fédérations reconnues. La réforme annoncée devrait ainsi permettre à la Wallonie d'établir des programmes prioritaires pour les infrastructures sportives. La promotion des PPP qui ont été évoqués et toute participation du secteur privé à la conception, la gestion ou encore même l'exploitation des infrastructures sportives, sera également une de mes priorités. Les partenariats envisageables étant tellement diversifiés, il convient que les communes puissent prendre connaissance des avantages des uns et des autres, mais également des structures mises à leur disposition pour les aider au montage de tels projets.

Je pense ici notamment à la CIF qui pourrait utilement à l'avenir être porteur de projets.

Concernant le développement d'infrastructures transrégionales, il convient de pouvoir susciter des réflexions. Le paysage institutionnel qui est le nôtre ne doit plus être un frein au développement du sport en général et les infrastructures en sont une composante essentielle même si je pense que l'on peut dire que la régionalisation du sport est un plus, la coopération entre entités est deux fois un plus. C'est du plus plus.

Plusieurs rendez-vous se tiendront en mon cabinet dans les prochains jours à ce sujet, tant avec les fédérations sportives qui m'ont d'ores et déjà approché qu'avec les autres entités.

De la même manière que je rencontrerai la ministre de la Fédération Wallonie-Bruxelles sous peu – et le rendez-vous a été fixé – je solliciterai ainsi également une entrevue auprès de mes homologues flamands et bruxellois. En fonction de ces consultations, une analyse juridique plus approfondie pourra être initiée afin de définir des modalités de mise en œuvre des projets potentiels.

Je ne m'arrêterai d'ailleurs pas aux entités belgo-belges. Une promotion du sport, mais une coopération peuvent également se communier à l'international et vous savez que les frontières wallonnes sont assez grandes pour se faire et pour le faire avec des entités régionales de l'autre côté de la frontière dynamique. La France a elle-même revu son paysage institutionnel et on sait que ces entités, souvent, cherchent des partenaires. Je pense qu'il ne faut pas fermer les frontières en matière de sport. C'est la dernière des choses à faire.

Enfin, comme vous le savez, Cadasports est à ce jour la base de données des sites sportifs en Wallonie. Cette base de données qui, au départ, était utilisée comme outil interne à l'administration a été mise à disposition du citoyen afin qu'il puisse rechercher, pour des occupations sportives et de loisirs, des lieux de pratique sportive répondant à ces attentes. Connaître l'état des infrastructures est important pour le citoyen ainsi que pour les pouvoirs publics. Toutefois, la récolte d'informations doit être organisée et surtout mise à jour par les propriétaires et/ou les gestionnaires d'infrastructures.

L'administration régionale semble rencontrer des difficultés à ce niveau et nous tenterons de trouver des solutions rapides afin que notre cadastre puisse, d'une part, offrir des informations de mise à jour aux citoyens, mais également servir de véritable outil d'aide à décision pour les pouvoirs dans la Région.

À cet égard, je ne peux que me réjouir de la déclaration qui a été faite par ma collègue, Mme la Ministre Glatigny, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui prévoyait, à travers les infrastructures scolaires, une communication de ces informations aussi. Lorsque je la rencontrerai, je proposerai d'ailleurs que l'on puisse évoluer vers un cadastre unique pour l'ensemble de la Fédération et/ou de la Wallonie de manière à ce que l'on ait une forme de carrefour du renseignement sportif, quel que soit le bâtiment, qu'il soit scolaire ou pas. Je pense que l'on a tous intérêt à travailler à la fois pour l'information de la localisation, mais aussi sur l'état de ces bâtiments et de ses possibilités. Il y a encore du travail à faire, mais comme je vous l'ai dit, le rendez-vous est fixé et je la rencontrerai incessamment sous peu.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Cornillie.

M. Cornillie (MR). - Merci pour ces informations. Je prends note de votre volonté de légiférer en matière d'objectivation des besoins en termes d'investissements, de l'association du Parlement pour l'établissement des critères de priorité. Merci pour ce rôle que vous allez contribuer à nous donner.

Merci aussi pour l'écoute que vous réservez aux acteurs de terrain. Effectivement, ils sont les mieux à même de nous aiguiller quant aux priorités, même si je reste convaincu qu'avoir une idée précise de son cadastre est un élément indispensable pour la prise de décisions.

Je pense qu'il ne faut pas cesser de rappeler aux acteurs locaux notamment, mais pas seulement, leurs responsabilités en la matière, car se plaindre des priorités si l'on n'assume pas l'obligation d'actualisation des données qui est la sienne, cela ne va pas.

Oui à ce cadastre unique. Ce sera une très bonne chose et presque finalement, un jour, un guichet unique

des infrastructures sportives, mais ce sera pour une autre interpellation.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces précisions – et Dieu sait si vous êtes fort pour tout cela – qui permettent de baliser l'action pour les cinq prochaines années.

Comme vous, je pense effectivement que le secteur et surtout ses pratiquants ont bien besoin de stratégie globale pour encadrer le développement des nombreuses pratiques sportives, mais sachez que je resterai attentif pour que tout soit mis en œuvre.

Mme la Présidente. - La parole est à M. Collin.

M. Collin (cdH). - Je remercie également M. le Ministre pour ces précisions.

Je reviendrai vers lui dans quelques semaines pour avoir un premier bilan des contacts qu'il aura pris avec ses homologues dans les sphères politiques belges. Je pense aussi comme lui qu'il y a des lieux de coopération avec les pays voisins. Nous avons besoin d'optimiser l'ensemble de nos infrastructures sportives. On sait que les besoins sont énormes et tous ensemble, nous sommes, je pense, convaincus qu'il faut donner davantage de place et de moyens à la politique sportive.

(M. Collin, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. CLERSY À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE
PROJET D'UN NOUVEAU STADE À
CHARLEROI »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Clersy à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le projet d'un nouveau stade à Charleroi ».

La parole est à M. Clersy pour poser sa question.

M. Clersy (Ecolo). - Monsieur le Ministre, les Zèbres du Sporting de Charleroi galopent plutôt bien ces dernières saisons même si, vendredi, il y a eu un petit couac, mais cela arrive. Cela fait partie du sport.

(Réaction d'un intervenant)

Si c'est vous qui le dites, je ne peux pas vous contredire comme cela.

M. le Président. - N'oublions pas non plus que c'est un Luxembourgeois qui a ramené un point pour le Standard.

(Rires)

M. Clersy (Ecolo). - Comme cela, l'analyse est complète.

Les dirigeants du Sporting de Charleroi ont établi un nouveau plan appelé Horizon 2024.

Deux points ont particulièrement attiré mon attention dans ce plan stratégique.

Le premier concerne les infrastructures sportives, le centre de formation de cette équipe. C'est un point extrêmement important, la formation des jeunes footballeurs et c'est clair qu'aujourd'hui, le club ne dispose pas d'infrastructures dignes d'un club de première division. Le second point qui a attiré mon attention, c'est l'édification - on en a parlé - en 2009-2010 d'un nouveau stade, d'une nouvelle enceinte d'une capacité de 20 000 places. Cela représenterait un investissement important pour la région de Charleroi puisqu'on parle de pas moins de 60 millions d'euros.

Quand on sait que le Mambourg, qui a été rénové en 2000, à l'occasion de l'Euro, ne répond plus du tout aux normes les plus modernes de la Fédération européenne de football, ce sont deux points qui doivent attirer notre réflexion ici, en Commission des infrastructures du Parlement wallon.

Dans ce cadre, la Wallonie a-t-elle été associée aux premières discussions entre le club et la Ville de Charleroi ? À défaut, quelles mesures avez-vous prises afin d'associer notre Région d'une manière ou d'une autre à ce projet ?

D'autre part, je voulais revenir sur un point qui me semble important par rapport à la localisation du projet. Un site a potentiellement été retenu : celui des AMS à la porte ouest, à Marchienne-au-Pont. C'est une ancienne friche industrielle aujourd'hui en voie d'assainissement. Cette localisation me paraît intéressante parce que, en termes d'infrastructures sportives, à côté de ce site, il y a pas mal d'autres infrastructures intéressantes : la salle Ballens, le parc de Monceau, des clubs de joggeurs qui vont pratiquer leur activité sportive de manière régulière, un projet de piste norvégienne, l'école de jeunes de l'Olympic de Charleroi ; bref, toute une série d'infrastructures qui, si l'enceinte est un jour érigée, permettraient d'avoir cette enceinte dédiée au monde professionnel, mais aussi d'autres infrastructures à côté qui sont tout à fait complémentaires et qui sont dédiées au sport amateur.

J'aurais voulu connaître votre analyse de cette opportunité permettant de réaliser une telle synergie au niveau des infrastructures.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

Pour être bref, mon administration n'a pas encore été contactée au sujet de ce dossier. Ce n'est pas en soi surprenant puisque, lors de la conférence de presse du 24 septembre dernier tenue par l'administrateur délégué, M. Mehdi Bayat, celui-ci a affirmé qu'il s'agissait d'un projet de 60 millions d'euros porté par le club et des partenaires privés.

Le dossier tel que présenté à la presse ne pourra être admis au bénéfice de la subvention dans le cadre du décret du 25 février 1999, modifié le 21 décembre 2016, relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives puisque seuls les investissements réalisés par les pouvoirs locaux – communes, provinces, intercommunales et régies communales – sont éligibles.

L'administration se tient bien évidemment à la disposition du porteur du projet s'il le juge utile.

Quant aux synergies qui pourraient s'installer entre le site de Marchienne-au-Pont et les infrastructures communales situées à proximité, même s'il est peut-être prématuré pour en discuter, je connais bien l'endroit, étant aussi un amateur de volleyball – votre président pourra le confirmer très largement puisqu'on s'est parfois vus dans le cadre du volley également –, mais comme l'exprimait M. Mehdi Bayat le 24 septembre, le choix du site n'est pas encore arrêté et doit encore faire l'objet de discussions avec les autorités communales de Charleroi.

Cela me permet de dire, pour avoir été vendredi au match évoqué par l'un ou par l'autre, Charleroi-Anderlecht, d'avoir pu, si besoin en était encore, confirmer l'engouement de la population carolo à l'égard du football en particulier, mais d'autres sports aussi. On voit bien qu'il y a derrière cela une sorte de vie. Il n'y a pas que du sport, il n'y pas que de l'économie, il y a une passion. D'ailleurs, le football, c'est comme cela : c'est passionnel, c'est pour cela que c'est parfois irrationnel. Peu importe que l'on soit supporter d'un club ou de l'autre. Ce qui doit faire l'avantage après, c'est de pouvoir se réunir.

J'ai profité de l'occasion pour aller un peu en dehors de stade voir ce qui se passait chez les supporters des uns et des autres. Je peux vous dire que ce projet était évoqué par des supporters carolos ; non pas avec tristesse, mais, au contraire, avec cette ambition de donner à une ville, et pas seulement à un club, tout un projet. Cela me plaît énormément.

Dans les semaines ou les jours à venir, je vais contacter le bourgmestre de Charleroi ainsi que son

échevin des Sports, M. Karim Charbaï, pour voir dans quelle mesure on peut travailler ensemble si les responsables de Charleroi le souhaitent.

Je l'ai souvent dit, et vous l'avez lu dans une interview, mais je vous le confirme pour avoir été bourgmestre pendant 22 ans et avant cela échevin, entre autres des Sports, pendant 10 ans : pour moi, une infrastructure sportive ne peut pas être que la marotte d'un bourgmestre ou d'un échevin des Sports. C'est d'abord un projet sociétal et, derrière cela, on peut développer, à travers ce projet sociétal, beaucoup plus de choses que l'on ne pense initialement si l'on en fait que de l'égo.

Je crois que Charleroi mérite bien évidemment des infrastructures de pointe, mais je crois aussi que Charleroi, quand on voit son développement actuel – je me suis encore promené dans le centre, on voit bien que la rénovation est là et que l'ambition est là aussi –, ce projet sportif doit pouvoir rejoindre cette ambition d'une ville et d'une région. C'est dans ce cadre, très modestement, que j'espère aussi – et pas seulement comme Hennuyer – pouvoir m'inscrire.

M. le Président. - La parole est à M. Clersy.

M. Clersy (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos précisions.

On ne manquera évidemment pas de suivre l'évolution de ce dossier. Finalement, on est juste au prologue, si j'ose dire. Sans doute aurons-nous plus de nouvelles dans les semaines à venir.

Je vous rejoins sur le fait que c'est une opportunité formidable, singulièrement par rapport au site de la porte ouest, si c'est celui-là qui est retenu, d'en faire une vitrine et de redonner une autre image aussi à cette porte d'entrée de la ville qui, aujourd'hui, mérite que l'on se penche sur son avenir.

D'autre part, j'espère aussi, sans doute en concertation avec votre homologue au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles, que l'on puisse également réfléchir à cette synergie entre infrastructures liées aux sports professionnels et infrastructures liées aux sports amateurs ; et pourquoi pas la coupler avec un centre de formation de très haut niveau si les dirigeants du Sporting de Charleroi l'envisagent comme cela.

Je me félicite que la Wallonie soit, dans les semaines qui viennent, partie prenante au projet, pour autant que l'accueil soit positif au niveau des dirigeants du club.

QUESTION ORALE DE M. WITSEL À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LA MISE EN ŒUVRE D'UN MÉCANISME FISCAL POUR LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « la mise en œuvre d'un mécanisme fiscal pour les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

M. Witsel (PS). - Monsieur le Ministre, en lien avec votre longue et très intéressante interview concernant vos priorités en matière sportive, la question suivante recouvre également une autre de vos compétences, à savoir les finances.

En effet, vous y évoquiez un mécanisme de *tax shelter* qui permettrait d'injecter davantage de moyens dans le milieu du sport, et nous savons combien c'est nécessaire.

Pourriez-vous préciser ce projet ?

Comment envisagez-vous ce mécanisme de déduction fiscale ?

Qui seront les personnes éligibles ?

Qui seront les bénéficiaires et à quelle hauteur ?

Quel serait le calendrier d'implantation de la mesure ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question.

La qualité des infrastructures sportives mises à disposition des Wallons permettra sans aucun doute aux talents de la Wallonie de s'épanouir.

À cet effet, il convient d'aborder utilement les différentes manières d'agir sur celles-ci pour en permettre la construction, le développement ou la rénovation.

Je sais que la solution souvent imaginée pour développer de telles infrastructures passe par ce que l'on appelle le subventionnement direct ou, de manière minimale, par le partenariat public-privé, mais il existe d'autres possibilités et le *tax shelter* en fait partie.

Pour rappeler le principe même d'un *tax shelter* étendu aux infrastructures sportives, l'objectif serait de compléter les instruments existants aux niveaux

communautaire et régional par un mécanisme fédéral – puisque c'est bien de la compétence du Fédéral – d'incitation fiscale en investissant dans les infrastructures sportives, tout comme cela a été fait pour le cinéma.

On a vu le résultat : cela a engendré non seulement des films tournés sur le territoire belge, et wallon en particulier, mais cela crée également des emplois et une spécialisation en termes de connaissances du métier. Je crois que, là aussi, il y a du *win-win* parce que, quand on va encore rechercher derrière cela, on crée de la formation et donc des écoles qui forment des jeunes. On a donc de réelles filières qui se retrouvent derrière cela. Fiscalement, il y a effectivement un « avantage » qui est donné, mais, socialement, on retrouve du positif à quasiment tous les niveaux.

Cela signifie qu'une société qui souhaite investir dans le soutien au sport peut, via ce mécanisme, bénéficier d'une certaine exonération de ses bénéfices à l'impôt des sociétés à concurrence d'un pourcentage de la somme effectivement versée.

De la sorte, on attire les investissements privés vers un objectif unique, alors que celui-ci ne serait pas attractif financièrement pour des investisseurs non avertis et pas à même d'être subventionnés aussi fortement par une subsidiation publique directe.

Je compte donc, une fois le nouveau Gouvernement fédéral en place – je suis désolé, je ne vais pas pouvoir vous donner de date –, interpellier mon homologue des Finances pour essayer d'avancer sur cette problématique et de développer un cadre législatif favorable. Au besoin de saisir le comité de concertation, parce que je crois que c'est le genre de sujet qui peut être vraiment développé dans un comité de concertation. On doit le faire de manière informelle avant, mais je crois que tant la Flandre, que Bruxelles et la Wallonie ont intérêt à ce que ce genre de système puisse fonctionner.

Le trajet ne sera pas pour autant facile, je n'en doute pas. En effet, un mécanisme de ce type doit passer par une série d'obstacles, dont le respect du règlement européen en matière d'aides d'État. Je peux déjà vous assurer que ce dernier prévoit clairement – et cela est intéressant, me semble-t-il – que dans le secteur du sport, certaines mesures prises par les États membres peuvent ne pas constituer des aides d'État du fait que les bénéficiaires n'exercent aucune activité économique ou parce que les mesures en question n'ont aucun effet sur les échanges entre les États membres. Tel peut être le cas, me semble-t-il, dans certaines circonstances pour les mesures d'aides qui ont un caractère purement local ou qui bénéficient au sport amateur.

Ce sera néanmoins un travail de longue haleine, comme vous savez que nous devons, avec le ministre-président, rencontrer l'Europe pour d'autres finalités, tant qu'à faire, autant aborder le sujet aussi.

Des délais de ce type, il en existe encore d'autres comme, par exemple, la mise en œuvre d'une réduction d'impôt pour tous, mais certainement limité. Par exemple, un montant équivalent au montant remboursé par les mutuelles qui est de l'ordre de plus ou moins 50 euros en se basant sur l'idée du sport pour tous ou encore une réduction d'impôt ciblée sur les personnes dont un médecin a diagnostiqué des problèmes de santé nécessitant la pratique d'un sport. C'est que ce que l'on appelle le « sport santé » et si l'on renforce le lien sport-santé, cela permet de rester dans un budget plus contenu, car on se concentre alors sur un aspect purement thérapeutique. Il s'agit, comme je vous l'ai dit, de mesures de compétence fédérale pour lesquelles un gouvernement de plein exercice est requis avant toute interpellation constructive sur le sujet.

Pour terminer, pour faire le lien avec une autre de mes compétences, à savoir les finances, je compte également vérifier les possibilités fiscales qui peuvent exister au niveau de la fiscalité wallonne pour promouvoir l'expansion du sport sous toutes ses formes.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je rencontrerai le président du Conseil supérieur de la fiscalité et des finances et j'aborderai avec lui également le sujet dans ce cadre-là.

M. le Président. - La parole est à M. Witsel.

M. Witsel (PS). - Je suis content de voir que vous vous engagez énormément dans le sport et que vous prenez le problème à bras-le-corps.

Pour ma part, je salue toute initiative visant à renforcer l'accès du sport pour tous. J'espère donc que ce dispositif va avant tout servir le développement des initiatives touchant le plus grand nombre et je resterai, comme je l'ai encore dit tout à l'heure, particulièrement attentif à ce que ce dossier soit mené à bien.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES
FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR
« L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN
PISCINES 2014-2020 ET LES MESURES PRISES
PAR LE GOUVERNEMENT WALLON POUR LES
PISCINES COMMUNALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « l'état d'avancement du plan Piscines 2014-2020 et les mesures prises par le Gouvernement wallon pour les piscines communales ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). - Monsieur le Ministre, vous savez sans doute que de plus en plus de communes éprouvent des difficultés à entretenir leurs piscines. Dans plusieurs zones, l'offre a considérablement décliné, a vraiment diminué. Par exemple, à Charleroi ou à Mons, le nombre de piscines qui restent en activité est fort bas et cela pose d'énormes problèmes pour l'apprentissage de la natation chez les élèves du primaire. On sait que c'est vraiment important. On ne compte plus le nombre de drames chaque été quand on entend que des enfants sont victimes de noyade et c'est notamment dû au fait qu'ils ne savent pas nager.

Selon certaines études, seuls 35 % des élèves auraient accès à un cours de natation par semaine et 36 % une fois toutes les deux semaines.

Je vais quand même vous donner un exemple assez criant. Sur l'entité montoise, je parle des 19 communes qui composent l'entité montoise, il reste une seule piscine publique et cette piscine va fermer ses portes bientôt pour des réparations qui sont nécessaires, notamment grâce au plan Piscines. Pendant les nombreux mois, voire les années où cette piscine sera fermée, sur le territoire montois, il restera juste un complexe aquatique avec un double problème, un problème d'accessibilité pour les écoles et un problème de coût du prix d'entrée qui va passer quand même du simple au double et ce n'est pas négligeable.

Lors de la législature précédente, un plan Piscines 2014-2020 prévoyant la rénovation et la construction de 33 piscines a été mis en place.

Qu'en est-il de l'avancement et de la concrétisation de ce plan puisque l'on approche tout doucement de 2020 ?

Malheureusement dans votre Déclaration de politique régionale, vous ne mentionnez à aucun moment les piscines ou les infrastructures de ce type. Nous nous demandons donc ce que vous comptez faire pour pallier le problème actuel.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Je remercie M. le Député Beugnies pour sa question.

Les dossiers sélectionnés dans le cadre du plan Piscines suivent leur cours en sachant qu'en fonction de leur degré de maturité au moment du dépôt du projet et de la complexité des travaux programmés, chacun d'entre eux se trouve à ce jour à des degrés d'avancement distincts.

Les porteurs de projets collaborent bien entendu avec mon administration et, pour la grande majorité des dossiers, les cahiers des charges sont en cours de finalisation.

Comme décidé par le Gouvernement wallon, au vu de l'urgence – et vous ne dites rien d'autre – de rénover le parc wallon des bassins de natation, les marchés des travaux qui feront suite à la validation des projets devront être attribués au plus tard – et j'attire votre attention – dans les deux ans de la notification de la décision du Gouvernement intervenu le 24 mai dernier. Les travaux pourront ainsi débuter dans la foulée d'attribution de ces marchés, donc dans le courant du troisième trimestre de 2020.

Les dossiers plus avancés au point de vue administratif et technique pourront bien entendu aboutir avant ce délai.

Sur les 33 projets retenus à ce stade, seul un projet est complet, à savoir la rénovation partielle de la piscine de Vielsalm, qui a été introduit et approuvé par mon prédécesseur.

Afin de rappeler les échéances fixées par le Gouvernement dans le but de s'assurer de la mise en œuvre rapide du plan, mon administration vient d'envoyer un courrier aux autres porteurs de projet pour leur rappeler que la décision d'attribution doit être entérinée pour le 29 mai 2020 et pour solliciter un planning actualisé des différentes étapes d'élaboration du dossier jusqu'à l'attribution du marché pour les travaux.

Ces informations doivent être transmises à Infrasports pour le 18 octobre 2019 et nous nous assurerons un planning cohérent pour la concrétisation de l'ensemble des projets sélectionnés. Ne confondons pas les deux dates : le 29 mai 2020, la notification des marchés doit être intervenue, sinon, ils ne seront plus éligibles et Infrasports demande de connaître tout le planning d'évolution, c'est une manière de suivre également les dossiers pour l'administration, pour le 18 octobre 2019.

Par ailleurs, quatre communes ont abandonné leur projet : Bastogne et Philippeville pour la rénovation de deux piscines et Péruwelz et Leuze-en-Hainaut pour le projet supracommunal de construction d'une nouvelle piscine.

Suite à l'abandon du projet supracommunal, le Gouvernement précédent a décidé de réaffecter une partie du subside y consacré à la rénovation de la piscine de Leuze-en-Hainaut.

Pour le futur, une réforme de la base légale encadrant les subventions classiques devra permettre à notre Région d'élaborer des programmes prioritaires pour les infrastructures sportives.

Je rappelle par ailleurs que les crédits classiques restent bien disponibles pour les travaux relatifs aux piscines en Wallonie.

J'ajouterais qu'en ce domaine, je suis plus que convaincu que l'intercommunalité ou ce que j'appellerais une collaboration conventionnelle est la manière dont les communes doivent réfléchir. Je n'ai encore connu personne qui m'a dit qu'une piscine était quelque chose de rentable sur le plan budgétaire, c'est impossible.

Je me souviens encore de feu le ministre-président Spitaels qui, dans sa Commune d'Ath, avait également une piscine qui, à l'époque, me disait-il, était occupée à 95 %, ce qui veut dire le maximum, on ne sait pas faire plus et qui n'était déjà pas rentable alors que c'était 95 %.

Clairement, ce sont des outils de première nécessité, c'est même une obligation scolaire – Mme Glatigny pourrait en parler bien mieux que moi – à laquelle on ne répond pas puisque finalement les infrastructures ne sont pas disponibles.

Clairement, en la matière, les communes doivent pouvoir jouer ensemble. Dans cette intention qui est la mienne, cette volonté qui est la mienne de réunir par sous-régions les échevins des Sports, il y a cela aussi. C'est de leur permettre de prendre leurs responsabilités parce que s'ils ne les prennent pas, après, c'est à l'autorité wallonne à le faire.

Si l'on ne s'entend pas sur un plan sous-régional, alors, effectivement, il faudra que nous prenions nos responsabilités, parce que, dans ce cas-ci, on ne peut pas dire que c'est une absence d'argent, puisque les budgets sont prévus. C'est parfois une complexité sur le plan de l'infrastructure – et cela, je peux le comprendre –, mais dire que c'est parce que l'un voudrait le faire à la place de l'autre, cela je ne peux plus le comprendre par rapport aux obligations qui sont les nôtres.

Je vais vous donner un exemple, pour ne pas être trop long, que j'ai vécu dans ma propre commune – même si à partir de demain, je n'avais plus aucune responsabilité dans celle-ci. Nous avons, avec quatre autres communes wallonnes, adhéré par convention à la Commune de Renaix, qui est une commune flamande. Nous paierons deux euros par habitant chaque année pour pouvoir disposer des mêmes prix et de la même infrastructure dans la Ville de Renaix. En faisant cela, une commune de 12 000 habitants, vous ferez vite le compte, et ce coût-là, il est impossible d'y arriver si nous devons avoir notre propre piscine. Par contre, quand quatre communes font la même chose avec une autre commune, on a non pas une rentabilité, mais on a une aide qui devient plus raisonnable.

Je crois que l'on doit comprendre cela. Cela fait partie d'un autre débat, mais qui ne dépend pas que de mon secteur, c'est de dire : quel est l'endroit où l'on situe une piscine, en termes de mobilité et d'accessibilité pour le citoyen. C'est pour cela que je dis que l'égo doit faire face à l'efficacité, à l'efficience en la matière.

Voilà, Monsieur le Président, j'ai été un peu plus long que ce que je prévoyais, mais c'est un sujet qui me passionne aussi, comme vous l'avez compris.

M. le Président. - Nous avons un peu le temps et en plus le sujet est d'importance.

La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). - Je suis en tout cas vraiment content que l'on ne voie pas tout en termes de rentabilité en ce qui concerne la natation. C'est vraiment quelque chose de super important.

Merci pour vos réponses, j'ai oublié de vous le dire. Nous serons attentifs au suivi de cela.

On avait en effet entendu que certains projets avaient été abandonnés. Pour nous, ce n'était pas un bon signal. Il y a beaucoup d'inquiétude. J'ai l'occasion de côtoyer parfois des gens qui habitent dans des communes périphériques de Mons et qui sont vraiment en désarroi, parce que le complexe dont je vous parle est hors zone. Il n'y a même pas de transport en commun pour les amener jusque-là. Évidemment, ce n'est plus une piscine de proximité. C'est un beau complexe sportif, mais ce n'est plus une piscine de proximité.

Ce dont les gens ont besoin, c'est justement de plus de proximité, notamment aussi pour pouvoir pratiquer leur sport.

Par rapport aux élèves, je pense qu'il est primordial que, quand ils sortent de sixième primaire, ils sachent nager.

Je vous remercie.

M. le Président. - Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Nous nous retrouverons le 21 octobre.

La séance est levée.

- La séance est levée à 16 heures 1 minute.

LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB
M. Frederick Botin, MR
M. Christophe Clersy, Ecolo
M. René Collin, Président
M. Hervé Cornillie, MR
M. Jean-Luc Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. François Desquesnes, cdH
M. Paul Furlan, PS
M. Stéphane Hazée, Ecolo
Mme Joëlle Kapompole, PS
Mme Christine Mauel, MR
M. Thierry Witsel, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ACNAW	Autorité indépendante chargée du contrôle et du suivi en matière de nuisances aéroportuaires en Région wallonne
ASBL	association sans but lucratif
BSCA	Brussels South Charleroi Airport (SA) (aéroport de Charleroi Bruxelles-Sud)
CA	conseil d'administration
Cadasports	Cadastre des infrastructures sportives
CEO	chief executive officer (chef de la direction, directeur général ou administrateur délégué)
CIF	Cellule d'informations financières
DG	directeur général / direction générale
DGT	direction générale transversale
DPR	Déclaration de politique régionale
EPE	European Partners for the Environment
FIFA	Fédération Internationale de Football Association
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique
Infrasports	Direction des infrastructures sportives
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
OLO	Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie
PPP	partenariat public-privé
SBR	styrene-butadiene rubber (styrène-butadiène)
SILOG	Système d'information logistique (immobilier)
SOWAER	Société wallonne des aéroports (SA)
SPW	service public de Wallonie
SWAP	Service wallon d'accompagnement à la prospection
TIC	technologies de l'information et de la communication
TPE	très petites entreprises
UAP	unité d'administration publique